



SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Rapport annuel
Exercice 2013

Directeur de la publication: **Pascal Rogard**
Coordination: **Catherine Vincent**
Rédaction: **Jean-Louis Blaisot**
Conception graphique: **Le Goff & Gabarra - www.lgetg.fr**
Impression: **Burlet Graphics**

LES AUTEURS

55 436 associés
 1 705 nouveaux adhérents
 406 nouveaux sociétaires adjoints (3 776 sociétaires adjoints au total)
 257 nouveaux sociétaires (5 545 au total)

20 313 auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2013 (+5%)

LA PERCEPTION/LA RÉPARTITION

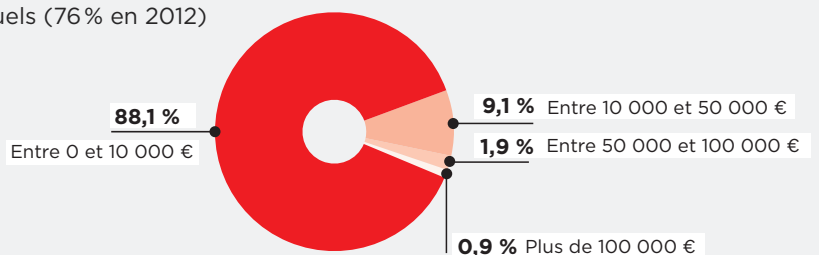
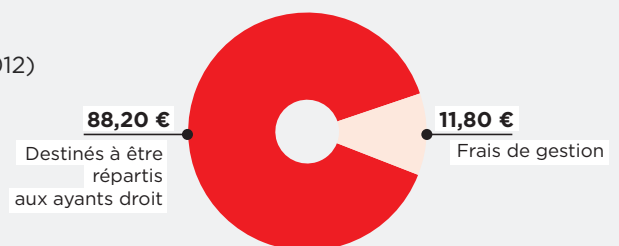
215 M€ perçus en 2013 (+10,4% par rapport à 2012)

Cette hausse s'explique principalement par une hausse importante des perceptions audiovisuelles (forte progression de la copie privée - qui sera répercutée sur les budgets d'action culturelle 2014 - et rattrapages dans le cadre de négociations abouties avec les diffuseurs de l'ADSL) et dans une moindre mesure par une reprise de l'activité « spectacle vivant » en province et dans les pays francophones (Belgique et Canada). En 2013, la SACD a réparti 90,4% des sommes perçues (+4,37%).

Répartition des revenus par tranche:

88,1% des auteurs rémunérés ont perçu moins de 10 000 euros annuels de droits d'auteurs en 2013 (inchangé par rapport à 2012)
 81,6% des auteurs ont touché moins de 5 000 € annuels (76% en 2012)

Sur 100 euros perçus:



L'ACTION SOCIALE

Allocations complémentaires aux retraites: **3,27 M€**
 Actions de solidarité directes: **285 000 €** (58 soutiens accordés)
 Solidarité (âge/maladie) de la Fondation Paul Milliet: **60 000 €** (20 soutiens accordés)
 Assistance sociale: **258** personnes reçues

L'ACTION CULTURELLE

Budget global: **4,265 M€**
 Affectations légales (copie privée, art. L312-9 du CPI): **3,475 M€**
 Affectations volontaires: **0,79 M€**

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 2013: Les données clés | p.03 |
| Sommaire | p.04 |
| Le mot du président et du directeur général | p.05 |

1 La SACD, par les auteurs, pour les auteurs

| | |
|--|------|
| Fonctionnement et vie sociale en 2013 | p.06 |
| _Conseil d'administration et commissions 2013-2014 | |
| Une entreprise dynamique au service des auteurs | p.08 |
| _L'activité des instances statutaires et des services de la société en France | |
| _L'activité des instances statutaires et des services de la société en Belgique et au Canada | |
| _Les services aux auteurs | |
| Adhésions et promotions d'auteurs | p.11 |
| _Les nouveaux membres | |
| _Leur répertoire | |
| _Les nouveaux sociétaires et sociétaires adjoints | |
| La gestion comptable et financière | p.12 |
| _Données générales | |
| _Les activités sociales et culturelles: les faits marquants | |
| _Le coût de la gestion | |
| _Le financement de la SACD | |
| _La gestion financière | |
| _La contribution des auteurs | |
| _Le contrôle des activités de la SACD | |

2 Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

| | |
|--|------|
| Beaumarchais et... .. | p.18 |
| Les actions politiques | p.19 |
| _Consolidier l'exception culturelle | |
| _Garantir une juste rémunération pour les auteurs | |
| _Mieux diffuser les œuvres, mieux les financer | |
| _Renouveler les publics et renforcer la place des femmes | |
| Les actions professionnelles et coopérations internationales | p.22 |
| _Les relations avec les organisations professionnelles d'auteurs | |
| _De nouveaux accords avec les utilisateurs du répertoire | |
| _Coopérations internationales | |

3 Les missions économiques, sociales et culturelles

| | |
|--|------|
| La mission économique | p.24 |
| _Le répertoire et son utilisation | |
| _Les perceptions en 2013 | |
| _Les répartitions de droits et les revenus des auteurs | |
| La mission sociale | p.30 |
| _Participation aux organismes sociaux des auteurs | |
| _Les actions permanentes | |
| La mission culturelle | p.33 |
| _Le budget de l'action culturelle | |
| _L'affectation des montants disponibles pour 2013 | |
| _Les manifestations emblématiques, les fonds et les soutiens | |
| _La promotion du répertoire à l'étranger | |
| _Les Prix | |

4 Annexes

| | |
|---|--|
| _Statistiques des perceptions et répartitions | |
| _Compte de gestion | |
| _Bilan | |
| _Les activités sociales et culturelles | |
| _Les organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives | |
| _Rapport général du commissaire aux comptes | |



LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2013, une année primordiale dans l'histoire de la SACD. Tant dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant, la SACD a mené d'importants chantiers de modernisation et d'évolution. Mais c'est pour la défense de la création que la SACD a mené ses combats les plus visibles de 2013.

Nous nous sommes mobilisés dans de nombreux combats politiques, dans un contexte difficile en France et un climat souvent hostile du côté de la Commission européenne. Nous battrons pour la survie de la copie privée qui finance une part importante de la culture en France. Protéger la création audiovisuelle et cinématographique. Défendre la place des femmes dans la culture, même si des progrès apparaissent enfin. Promouvoir l'éducation artistique et culturelle ou permettre aux populations défavorisées d'accéder à la culture.

Grâce à une mobilisation exceptionnelle, au soutien du Parlement européen et des pouvoirs publics français, nous avons réussi à empêcher la Commission européenne d'inclure l'audiovisuel dans les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis. Il nous a fallu aussi nous battre contre les instances européennes, notamment pour amender le projet de directive sur la gestion collective et pour protéger le droit d'auteur une nouvelle fois mis en cause.

Si nous restons mobilisés sur tous ces sujets, il est aussi important que la SACD sache évoluer et se réformer en interne. Sur ce plan, 2013 a été décisive.

D'abord, nous avons dû faire un choix stratégique: celui de créer notre propre réseau de perception pour le spectacle vivant en province, à la suite à la dénonciation par la Sacem du contrat qui nous liait depuis 50 ans. À partir du 1er juillet 2014, la SACD percevra seule. Ce doit être l'occasion d'améliorer encore notre efficacité vis-à-vis des auteurs et nos relations avec ceux qui représentent leurs œuvres. À terme l'enjeu sera de rendre un meilleur service tout en baissant le coût de notre gestion. Depuis des mois, les équipes de la SACD sont mobilisées pour réussir ce changement considérable.

Ensuite, nous achevons la réforme de l'ensemble de nos barèmes de l'audiovisuel, entreprise ces dernières années. Nous aurons dorénavant un outil mieux adapté aux évolutions des diffusions et plus facilement évolutif dans un univers qui change vite.

En 2012, nos perceptions avaient baissé de 5%. Elles ont, en 2013, progressé de 10,4%. Corrigée de quelques rattrapages,

la hausse effective est de 8%, c'est-à-dire que nous avons connu cette année le deuxième montant de perceptions de notre histoire. Par ailleurs, grâce à la poursuite de nos efforts de gestion, nous avons pu, à nouveau, rembourser aux auteurs une partie de la retenue statutaire.

Nous avons signé de nouveaux accords. Concernant l'audiovisuel avec Arte, Orange, l'INA, la Chaîne Théâtres, ainsi qu'avec plusieurs opérateurs de vidéo à la demande. Pour le spectacle vivant, avec le SNES et le SNDTP et nous avons poursuivi la modernisation et la simplification de nos procédures concernant les exploitations «amateurs».

Nous avons participé activement à de nombreuses négociations. Celle de la réforme du COSIP: il s'agit de donner plus de liberté aux auteurs de télévision, notamment en «fléchant» une partie du soutien public vers les dépenses d'écriture.

Celles qui suivent le rapport Bonnell: il s'agit d'améliorer et de moderniser les règles du financement du cinéma pour préserver la diversité de la production. De même, il nous faudra bien réussir, malgré les résistances, à affirmer et consolider par la loi la place des auteurs du spectacle vivant: favoriser la création francophone, développer enfin des politiques de commandes, mieux diffuser les œuvres.

Enfin, nous avons été moteurs dans de nombreuses négociations qui touchent au statut social des auteurs: la réforme en cours de l'AGESSA comme celle du RAAP, le second régime de retraite complémentaire des auteurs, la mise en place de la formation professionnelle continue.

Bien sûr, le rôle de la SACD est d'abord de mieux percevoir et répartir les droits de ses auteurs. Mais il est aussi, dans une période de difficultés et de restrictions budgétaires, d'agir pour ce qui nous est essentiel: permettre que des auteurs, dans toute leur diversité, puissent continuer à s'exprimer et que leurs œuvres soient produites dans les meilleures conditions possibles et mieux diffusées. C'est ce double objectif qui, cette année encore, a guidé les actions des élus et des équipes de la SACD.

Jacques Fansten et Pascal Rogard



Fonctionnement et vie sociale en 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS 2013/2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

Président :

Jacques Fansten

Vice-présidents :

Yves Nilly, premier vice-président, radio

Sophie Deschamps, télévision

Louise Doutreligne, théâtre

Louis Dunoyer de Segonzac, musique

Caroline Huppert, télévision

Laurent Heynemann, cinéma

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca, création interactive

Philippe Goudard, arts du cirque

Daniel Larrieu, danse

Didier Long, mise en scène

Frédéric Michelet, arts de la rue

Pascal Mirleau, animation

Georges-Olivier Tzanos, animation

Administrateurs :

Bernard Cavanna, musique

Luc Dionne, président du Comité Canadien

Jean-Paul Farré, théâtre

Michel Favart, télévision

Joëlle Goron, télévision

Victor Haïm, théâtre

Luc Jabon, président du Comité Belge

Arthur Joffé, cinéma

Jeanne Labrune, cinéma

Claire Lemaréchal, télévision

Marie-Anne Le Pezennec, télévision

Jean Marboeuf, cinéma

Franck Philippon, télévision

Dominique Probst, musique

Jacques Rampal, théâtre

François Rollin, théâtre

Christiane Spièro, télévision

Action sociale :

Michel Favart, télévision

Joëlle Goron, télévision

Christiane Spièro, télévision

Prix :

Jean-Paul Farré, théâtre

Didier Long, mise en scène

Humour :

Catherine Cuenca, création interactive

Joëlle Goron, télévision

Jean Marboeuf, cinéma

et, en tant que personnalité qualifiée :

Charles Nemes

Délégués aux Affaires Juridiques :

Georges Werler

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées par répertoire) et décide - en accord avec le président et le directeur général, tous deux co-gérants -, de la politique de la Société.



COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Président :

Olivier Dutailis, spectacle vivant

Vice-président :

Jean-Pierre Igoux, audiovisuel

Rapporteurs :

Corinne Klomp, spectacle vivant

Michèle Dhallu, spectacle vivant

Membres :

Myriam Boyer, spectacle vivant

Stéphanie Duncan, audiovisuel

Nelly Kaplan, audiovisuel

Sophie Loubière, audiovisuel

Emmanuelle Sardou, audiovisuel

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.

Président :

Jean-Luc Annaix, spectacle vivant

Membres :

Claire Barré, audiovisuel

Michel Beretti, spectacle vivant

Christophe Botti, spectacle vivant

Annick Rannou Laforet, audiovisuel

Frédérique Topin, audiovisuel

Des auteurs élus au service des auteurs



COMITÉ BELGE

Président :

Luc Jabon, audiovisuel

Vice-présidents :

Stéphane Arcas, dramatique, lyrique

André Buytaers, télévision, cinéma

Isabelle Wery, dramatique, lyrique

Membres :

Julie Annen, dramatique, lyrique

Brice Cannavo, radio

Vanja d'Alcantara, télévision, cinéma

Miguel Declère, dramatique, lyrique

Martine Doyen, télévision, cinéma

Aurore Fattier, dramatique, lyrique

Yves Hanchar, cinéma, télévision

Marie Henry, dramatique, lyrique

Annabelle Perrichon, multimédia

Myriam Saduis, mise en scène

Jean-Louis Sbillé, télévision, cinéma

Fré Werbrouck, chorégraphie

COMITÉ CANADIEN

Président :

Luc Dionne, télévision

Vice-président :

Benoît Pilon, cinéma

Membres :

Denys Arcand, cinéma

Louis Bélanger, cinéma

Chantal Cadieux, télévision

Diane Caillier, télévision

Marie Chouinard, spectacle vivant

François Gingras, télévision

Marie-France Landry, télévision

André Mélançon, cinéma

Patrice Sauvé, télévision

Pierre-Michel Tremblay, spectacle vivant

Les comités Belge et Canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au Conseil d'administration de la Société.

Une entreprise dynamique au service

L'ACTIVITÉ DES INSTANCES STATUTAIRES ET DES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ

Les auteurs sont présents et très impliqués au sein de la SACD comme en atteste la composition des instances représentatives (p.6 et 7). Dans le contexte de cogérance qui caractérise la gouvernance de la Société, ils contribuent à la gestion et au contrôle de l'entreprise, avec la Direction générale, le comité de direction et l'ensemble des services. La SACD comprend plus de deux cents collaborateurs très attachés au service rendu aux auteurs.

EN FRANCE

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont poursuivi en 2013 une politique visant à défendre les intérêts des créateurs dans un environnement en évolution constante et très rapide, et à faire évoluer la Société pour la rendre de plus en plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Sous l'impulsion du Président Jacques Fansten, et avec le soutien d'Yves Nilly, qui a succédé en juin 2013 à Georges Werler en tant que premier vice-président, le travail du Conseil d'administration a porté sur 4 axes principaux :

- I_ la poursuite des réformes pour rendre la Société toujours plus efficace au service des auteurs;
- II_ la conclusion de nouveaux accords interprofessionnels;
- III_ des combats politiques toujours plus intenses, notamment en faveur de l'exception culturelle.
- IV_ des avancées dans le domaine social.

I_

De nouvelles réformes essentielles ont été adoptées par le Conseil d'administration :

_après la refonte des barèmes audiovisuels engagée en profondeur l'an dernier, des propositions complémentaires ont été élaborées visant à affiner le système de répartition de la SACD sur certains types de programmes (séries à «petit budget», programmes «jeunesse») ou modes de diffusion (chaînes gratuites, TV de rattrapage, VàD par abonnement...);

_à la suite de la dénonciation par la SACEM du protocole d'accord relatif à la gestion du réseau commun des représentants régionaux en mai 2013, la SACD a décidé de créer son propre réseau de perception, pour le spectacle vivant en province en janvier 2014. Forte de l'expérience de reprise en direct en 2012 des perceptions en Ile-de-France, la Société centralisera dans un premier temps la gestion de la perception au siège à compter du 1er juillet 2014, et mettra à profit cette période transitoire pour concevoir l'implantation et le déploiement du futur réseau en régions. Des moyens humains, matériels et techniques ont été déployés pour mener à bien cette reprise d'activité.

_Et pour accompagner l'évolution de son organisation Spectacle vivant en régions, deux réformes concernant le secteur amateur ont été engagées. Elles visent à automatiser au maximum la

gestion des autorisations (mise en place d'un «portail» accessible sur Internet) et à simplifier la tarification de ces exploitations, avec l'idée de poursuivre la réflexion autour de la gestion et la tarification des exploitations professionnelles.

II_

La SACD a conclu plusieurs nouveaux accords interprofessionnels en 2013.

Dans le domaine audiovisuel où ont été signés :

_un contrat général avec ARTE, qui couvre l'ensemble des diffusions (linéaires et non linéaires),

_un contrat général avec ORANGE, au titre de la distribution des programmes de télévision,

_ainsi que plusieurs contrats concernant l'exploitation de notre répertoire sur diverses chaînes thématiques (notamment la Chaîne Théâtres), ou encore par les services de vidéo à la demande (VàD) par abonnement, ainsi qu'avec l'INA pour son offre VàD,

_et enfin un protocole avec les «Domaines» (DNID) pour la gestion des successions non régularisées d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Dans le spectacle vivant, deux nouveaux protocoles d'accord avec les directeurs et tourneurs du théâtre privé et leurs syndicats professionnels (SNDTP et SNES) ont été signés pour les représentations à Paris et en région d'œuvres «nouvelles» (cf. p.22).

III_

S'agissant des combats politiques, la SACD s'est investie, en France et en Europe (directement ou avec la SAA), sur :

_la défense des créateurs et de la gestion de leurs droits dans le cadre de la nouvelle directive sur la gestion collective et d'une consultation européenne sur l'avenir du droit d'auteur;

_la création et la diffusion audiovisuelle et cinématographique;

_l'éducation artistique et culturelle;

_la place des femmes dans la culture;

_le maintien de l'exception culturelle dans le cadre des négociations bilatérales Europe/États-Unis;

_la défense de la copie privée et de ses modes de rémunération (cf. p.19 et 20).

IV_

Enfin dans le domaine social, la Société a accompagné ou mis en œuvre divers dossiers qui constituent des avancées pour les auteurs :

_formation professionnelle continue,

_réforme de leur régime social (rapport IGAS-IGAC et avenir de l'AGESA) et de leurs retraites complémentaires (RAAP),

_création du fonds de dotation «Auteurs solidaires».

des auteurs

EN BELGIQUE

Présidé par Luc Jabon, le Comité belge a suivi au plus près la réforme pour le droit d'auteur initiée par le gouvernement belge, réforme qui a fait l'objet d'une forte mobilisation, tant des auteurs membres que du personnel de la SACD, dirigé par Frédéric Young, délégué général pour la Belgique. Les auteurs belges ont réitéré à de nombreuses reprises leur soutien à une gestion collective de leurs droits. Véritable défi pour le secteur audiovisuel, mis sous pression par les exploitants dominants, la négociation, ouverte en juillet 2013, s'est achevée en février 2014 par un projet de loi qui fait une place aux préoccupations légitimes des auteurs. D'autres avancées sont à présent attendues.

L'année 2013 fut également marquée par l'adoption de nouveaux tarifs de copie privée et de prêt public, plus favorables aux auteurs.

En février, la SACD, alliée aux autres sociétés de gestion a également obtenu une décision importante de la Cour d'appel d'Anvers dans le dossier Telenet-Liberty Global: pour la seconde fois en quelques années, les juges belges ont décidé que «l'injection directe» des programmes de radio et de télévision dans les réseaux câblés constitue bien une «retransmission par câble» comme définie par la directive européenne.

En matière d'action culturelle, le Comité belge a poursuivi sa politique axée sur le soutien et l'accompagnement des projets des auteurs, avec plus de 50 bourses accordées au cours de l'année ou encore l'organisation de rencontres professionnelles, notamment au titre du transmédia.

Enfin, au travers de la SCRL SAGEL (au sein de laquelle elle est associée à part égale avec la SCAM), déjà propriétaire des locaux du 87 Rue du Prince Royal qui abritent l'actuelle Maison des Auteurs à Bruxelles, la SACD a fait l'acquisition du bâtiment contigu. Réaménagé, ce nouvel espace abritera une Maison Européenne des Auteurs et accueillera un Pôle Écritures/Développement, dont le projet de formation continue a été soutenu et suivi par le Comité belge.

AU CANADA

Sous la présidence de Luc Dionne, et avec la collaboration d'Élisabeth Schlittler, déléguée générale pour le Canada, le Comité canadien s'est mobilisé sur les conséquences de la nouvelle Loi sur le Droit d'auteur votée en 2012, dont le contenu peu acceptable a mis en place un «droit de mise à disposition d'une œuvre». Saisie par une société de gestion collective de droits musicaux sur les questions que soulève ce droit nouveau, la Commission du droit d'auteur a organisé un débat public, notamment sur les droits de communication et de reproduction, auquel la SACD a participé en déposant un mémoire.

La délégation canadienne, principalement occupée en 2013 par les négociations des licences avec les radiodiffuseurs, a par ailleurs poursuivi auprès des auteurs, des agents, des avocats et des établissements d'enseignement, son travail d'information qui apparaît d'autant plus important que l'ère numérique a profondément modifié l'environnement de création et les politiques de financement des œuvres, et que le système canadien – où les syndicats des membres négocient des conventions collectives et la SACD les licences avec les diffuseurs –, demeure «composite».

En matière d'action culturelle, le Comité canadien a renouvelé ses propositions avec l'activité «Pour la suite du monde», qui propose des rencontres intergénérationnelles et professionnelles entre scénaristes et réalisateurs, et il a poursuivi les ateliers «Un projet, trois feed-back» associant un auteur à trois collègues d'univers différents, ainsi que les Bourses SACD et les partenariats avec l'Atelier Grand Nord pour l'audiovisuel et le Concours de théâtre jeune public et la relève pour le spectacle vivant.

Grâce à ces actions et malgré un environnement de production et de programmation plutôt défavorable, la SACD a enregistré en 2013 au Canada un maintien du niveau de ses adhésions et déclarations d'œuvre, une hausse de la diffusion de son répertoire audiovisuel, et une progression de ses perceptions et répartitions.

LES SERVICES AUX AUTEURS

Outre la perception et la répartition des droits d'auteur, la SACD offre une multitude d'autres services à ses membres :

LE PÔLE AUTEURS-UTILISATEURS

Une question générale ou particulière sur la formation, les droits, les dépôts, la retraite..., le Pôle Auteurs-Utilisateurs trouve la réponse ou le contact qui la détient. Il est le point d'entrée de tous les auteurs à la SACD. Les auteurs, tous les auteurs, y trouvent des renseigne-

ments personnalisés, y effectuent les dépôts, y adhèrent, y déclarent leurs œuvres...

Le Pôle Auteurs-Utilisateurs négocie aussi des avantages pour les auteurs membres comme des abonnements à la presse à tarifs réduits, des places de

spectacles à prix réduits, des voyages, des programmes de remise en forme...

Sans compter l'aide sociale qui bénéficie temporairement aux auteurs en difficulté ou à leur famille.

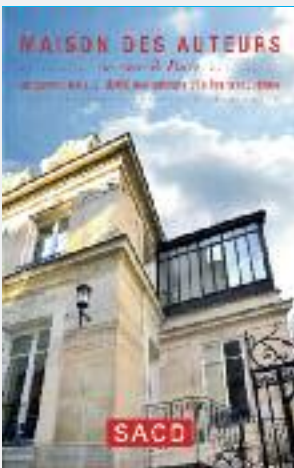
LES SERVICES PRO

La SACD apporte toute une gamme de services professionnels aux auteurs : une gestion unique des autorisations de représentation des œuvres de spectacle vivant, des modèles de contrats audiovisuels, un service de négociation des contrats audiovisuels, une assistance juridique, un service de simulation des droits pour les auteurs audiovisuels...

La SACD poursuit en outre la numérisation de ses services dans un souci de réactivité et de facilité d'accès. Par exemple, le Portail des soutiens, lancé en 2013, donne un aperçu unique de tous les soutiens proposés aux auteurs par la SACD et l'association Beaumarchais SACD et facilite la vie des candidats.

Tous les services SACD sont disponibles sur le site www.sacd.fr.

La SACD est également présente sur Facebook ([facebook.com/sacd.fr](https://www.facebook.com/sacd.fr)), sur Twitter (SACD Officiel, @SACDParis), sur Instagram et dispose d'une application iPhone et Android depuis 2013.



LA MAISON DES AUTEURS

La Maison des Auteurs est un espace unique dédié aux auteurs et à leurs créations. Ils y réservent des bureaux ou des salles de réunion, bénéficient du cyberspace ou organisent des rencontres conviviales dans le Café des auteurs. L'auditorium de 72 places leur permet également d'organiser des projections, des lectures ou des débats.

Tout au long de l'année 2013, elle a accueilli de nombreux auteurs, dans son café, ses bureaux, ou encore son auditorium, pour 131 projections, une cinquantaine de lectures, et de multiples réunions ou événements organisés par la SACD et ses partenaires professionnels ou institutionnels.

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SACD

La Bibliothèque est un lieu d'information, de consultation, d'accueil et de travail ouvert à tous les créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels. Elle est aussi un centre de ressources pour les chercheurs, les journalistes, les universitaires... Elle conserve des documents retraçant plus de 250 ans d'histoire du spectacle et exploite les archives et informations

de la SACD qui éclairent sur l'histoire de la Société, le répertoire des auteurs, la programmation des théâtres et les combats menés par les auteurs au fil des ans. Elle conserve aussi des fonds d'archives d'auteurs de théâtre, de radio, de musique, de danse, de cinéma et de télévision qu'elle met à disposition du public. En 2013, la Bibliothèque a notamment

acquis 542 textes de pièces de Théâtre, des photographies de tournage de deux films de Julien Duvivier et un lot d'ouvrages sur la danse. Elle a aussi prêté à Pathé les quatre versions du scénario « Les croix de bois » (film de Raymond Bernard d'après le roman de Roland Dorgelès), pour la restauration du film.

Adhésions et promotions en 2013

LES AUTEURS NOUVEAUX MEMBRES

En 2013, la SACD a accueilli 1 705 nouveaux auteurs, qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 3,23 % de moins qu'en 2012. À l'inverse, 198 associés ont décidé de démissionner dont une majorité en Belgique (114) pour rejoindre la nouvelle société néerlandophone De Auteurs. Compte tenu de ces mouvements, la SACD comptait au 31 décembre 2013, **55 436** associés, tous grades sociaux confondus.

Répartition Hommes/Femmes:

Presque deux tiers de ces nouveaux adhérents sont des hommes.

55 436
ASSOCIÉS

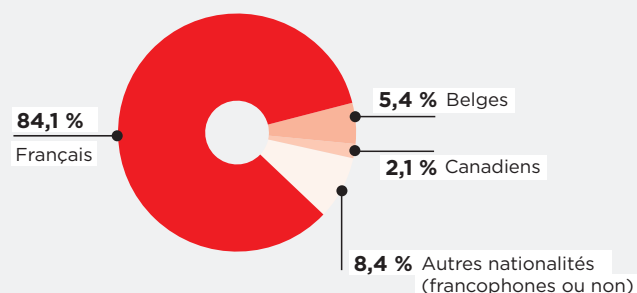


Répartition par âge:

la tranche des 30-50 ans représente 85,6 % des adhésions de l'année.

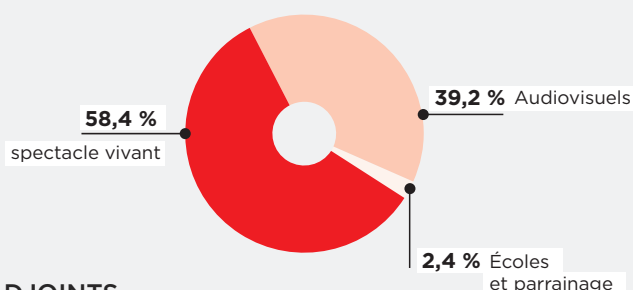
Répartition par nationalité:

Leur grande majorité est de nationalité française, le reste se partageant entre des auteurs belges, canadiens ou d'autres nationalités, francophones ou non.



LEUR RÉPERTOIRE

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 58,4 % au titre du spectacle vivant, 39,2 % au titre de l'audiovisuel, et 2,4 % au titre des écoles et du parrainage.



LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ET LES SOCIÉTAIRES-ADJOINTS

406 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui 3 776 (+ 3,45 % par rapport à 2012).

257 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2013. Leur nombre au 1^{er} janvier 2014 atteint 5 545 (+ 4,17 % par rapport à 2013).

La gestion comptable et financière

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2013

DONNÉES GÉNÉRALES

Les comptes de la Société pour l'exercice 2013 (cf. Annexes), traduisent un exercice qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, avec :

- une hausse très sensible des perceptions encaissées au cours de l'année (+10,4%), qui a généré des recettes d'exploitation supérieures à celles de 2012 (+7,8%);
- une progression des charges d'exploitation nettement plus mesurée (+2,2%),
- où le recul notable des achats et charges externes a compensé la hausse sensible des provisions;
- une contribution des produits financiers à l'équilibre de la gestion certes en hausse, mais toujours modérée (à moins de 7% des charges d'exploitation);
- des opérations exceptionnelles nettement moins importantes qu'en 2012, qui dégagent un solde négatif de 0,875 M€, et la comptabilisation d'un intéressement important, consécutif à la bonne réalisation des objectifs par le personnel.

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un excédent de ressources, et permis d'opérer un remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 1,5 M€, très proche de ceux réalisés les deux années passées (1,55 M€ en 2011 et 1,45 M€ en 2012), et qui représente environ une fois et demi le seul «prélèvement spécifique».

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES: LES FAITS MARQUANTS

Le compte de gestion intègre les produits et charges affectées à ces dernières dans les rubriques «autres ressources» (C) ou «autres charges d'exploitation» (D) (cf. détail en Annexes) et tient compte par ailleurs, dans les rubriques «récupération et refacturation de charges» (A) et «charges financières» (II), de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle d'une part, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle d'autre part.

RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS :

Les ressources

Les charges

| EN MATIÈRE SOCIALE | EN MATIÈRE CULTURELLE | EN MATIÈRE SOCIALE | EN MATIÈRE CULTURELLE |
|---|--|---|--|
| <p>1. 3,272 M€ affectés aux libéralités, soit 1,2% de moins qu'en 2012. Ce montant correspond au produit collecté en 2012, des ressources cantonnées à la couverture des allocations complémentaires aux retraites, en légère baisse l'an passé.</p> <p>2. hausse (+10,7%) des «autres produits» affectés en partie à l'action sociale, principalement en raison de la hausse des ressources issues du domaine public et des droits prescrits</p> | <p>Baisse de 5,7% des ressources d'action culturelle qui se trouvent ramenées à leur niveau de 2011:</p> <p>1. la copie privée sonore recule de -13,8% et la copie privée audiovisuelle de -21,1%</p> <p>2. les droits irrépartissables affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle (+23,3%) et les reliquats (+66%) ont en revanche fortement augmenté.</p> <p>3. les produits financiers transférés à l'action culturelle progressent de 3,5%.</p> | <p>1. le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs à titre des libéralités pour 2013, correspond rigoureusement à celui des ressources qui lui ont affectées.</p> <p>2. les dépenses de solidarité sont à nouveau en forte augmentation (+47,8%) à la suite de la revalorisation et l'élargissement des allocations filiales et de l'accroissement des aides aux auteurs en difficulté.</p> | <p>1. Les charges correspondent très exactement au montant des ressources (4,265 M€) Celles-ci, imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides «mixtes»</p> <p>2. Ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation.</p> |

LE COÛT DE LA GESTION

Les frais de gestion – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion (cf. Annexes) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base (et notamment hors la provision constituée cette année au titre de la réorganisation du réseau de perception en régions et des licenciements qui en découleront), les frais de gestion nets se sont donc établis en 2013 à 32,46 millions d'euros, soit un volume global quasiment identique à celui de 2012 (+ 0,1%).

Dans le contexte d'une hausse modérée (+2,6%) des charges de personnel, où la progression annuelle des salaires est compensée à la fois par la baisse de la rémunération des délégués régionaux (reprise au siège des perceptions en Ile-de-France en 2012), par celle des indemnités conventionnelles de départ ainsi que par la baisse des frais de la Délégation de Bruxelles, cette évolution favorable est surtout la conséquence du recul des achats et charges externes (-8%). Sur ce poste de charges en effet, la diminution des prestations informatiques et bureautiques, des locations immobilières (rationalisation des implantations de la Société), des frais de congrès et colloques, des honoraires de toute nature, et des frais de fonctionnement de notre filiale au Canada, compense largement les quelques rubriques en progression:

commissions de gestion versées à la Sacem au titre du réseau partagé, frais de mission des salariés (animation du réseau de perception) et des administrateurs (missions diverses et festivals), frais de représentation, cotisations internationales et primes d'assurances (indexation et extension de certaines garanties)

Assortie à la hausse sensible des perceptions de la SACD dans l'année (de 195 à 204 M€), cette stabilité des frais de gestion nets (tels que calculés ci-dessus) améliore sensiblement le ratio «frais de gestion sur perceptions», dont le taux s'établit à 15,09% contre 16,64% en 2012, et le ramène à un niveau meilleur que celui atteint en 2011 (15,92%).

LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2013

| | | |
|-----------------------------------|---------------|--------------|
| Charges nettes de personnel | 18 664 | 57,51 % |
| Achats et charges externes nettes | 11 272 * | 34,73 % |
| Autres charges d'exploitation | 101 | 0,31 % |
| Impôts et taxes | 695 | 2,14 % |
| Dotations aux amortissements | 1 221 | 3,76 % |
| Charges except. hors provisions | 0 | 0 % |
| Intéressement | 503 | 1,55 % |
| Total Frais de gestion | 32 456 | 100 % |

(Chiffres en milliers d'euros)

*

| | |
|----------------|-------|
| Informatique | 2 957 |
| Immeubles | 1 215 |
| Fonctionnement | 7 100 |

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2013 (SUITE)

LE FINANCEMENT DE LA SACD

Comme ce fut le cas à cinq reprises depuis 2007, la SACD a procédé au titre de 2013 à un remboursement de retenue statutaire significatif, dans le contexte d'un exercice favorable où le bon niveau des perceptions et la modération des charges ont permis de

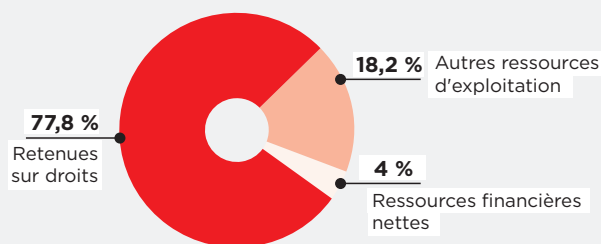
réduire sensiblement le déficit d'exploitation. Ainsi, la contribution des auteurs au financement des frais de gestion s'en trouve cette année encore diminuée.

Ce remboursement, qui s'élève à 1,5 M€, représente une ristourne au bénéfice des auteurs de plus de 6 % des retenues opérées dans l'année, équivalente à une fois et demi le montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 % (cf. infra « Contribution des auteurs »).

LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Retenues sur droits | 25 240 |
| Autres ressources d'exploitation (*1) | 5 891 |
| Ressources financières nettes (*2) | 3 250 |
| Divers et exceptionnel (*3) | -1 925 |
| Total | 32 456 |

(Chiffres en milliers d'euros)



(*1): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (13.909 - 4.265 - 3.557 - 196 K€ = 5.891 K€)

(*2): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (3.310 - 60 K€ = 3.250 K€)

(*3): Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion [2+717 - (8.773 - 7.031) - 876 - 26 = - 1 925 K€]

LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION

Les retenues sur droits progressent de +6,5% par rapport à l'an passé. Cette progression est toutefois inférieure à celle des perceptions (+10,4%) dans la mesure où - à remboursement de retenue statutaire quasi constant d'une année sur l'autre - la hausse des perceptions est nettement plus importante en audiovisuel (+13,5%) où les retenues moyennes sont proportionnellement plus faibles, qu'en spectacle vivant (+3%). Pour autant, les retenues sur droits continuent de couvrir plus des trois quarts des besoins de financement de la SACD.

Et leur cumul avec les autres ressources d'exploitation (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), également en hausse (+8,7%) par rapport à 2012 - majoritairement en raison d'une progression des produits issus du domaine public et des droits prescrits -, a permis à la Société de financer en 2013 plus de 95% de sa gestion par ses ressources d'exploitation.

Les ressources financières sont à nouveau en progression importante (+18,7%), et représentent un niveau de contribution aux frais de gestion de 10%, leur cumul avec les ressources d'exploitation excédant les 100% et permettant de couvrir la rubrique « divers et exceptionnels », en contribution nette paradoxalement négative cette année (en raison du poids des dotations aux provisions et du déficit du résultat exceptionnel).

LA GESTION FINANCIÈRE

Comme à l'accoutumée, les produits financiers réalisés par la Société ont complété ses ressources d'exploitation pour l'équilibre de sa gestion, et dans une proportion plus élevée qu'en 2012, même si celle-ci demeure limitée à son niveau courant depuis le milieu des années 2000.

Cette contribution des produits financiers sur 2013 s'inscrit – comme ce fut le cas au cours des trois années antérieures – dans le contexte d'un rendement de nos capitaux gérés (cf. encadré) demeuré modeste, et même en léger recul par rapport à l'année 2012.

Dans un environnement économique toujours atone et difficile, les stratégies financières mises en œuvre par la SACD sur les deux compartiments de ses capitaux gérés (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial ») ont été adaptées pour demeurer opérantes.

Pour la trésorerie courante (dont l'encours n'a progressé que de 1,5% pour atteindre près de 163 M€) l'allocation sécuritaire des actifs sur des supports monétaires a été poursuivie, mais la part allouée sur des OPCVM « de trésorerie »

est demeurée réduite – en raison de leur rentabilité devenue quasi nulle – au strict minimum nécessaire aux ajustements quotidiens. Les fonds ont été alloués en priorité sur des dépôts à terme, des produits structurés garantis en capital, ou des contrats de capitalisation offrant de meilleurs rendements, notamment sur des durées plus longues de détention, ainsi que sur des OPCVM obligataires « court terme » à faible volatilité. Cette allocation d'actifs a permis de dégager en fin d'année un total de 8,1 M€ de produits financiers (latents et réalisés), dont 2,9 M€ générés dans l'année et représentant globalement un rendement net d'environ +1,79%, légèrement moindre que celui constaté en 2012, et cependant très largement supérieur à la performance de l'indice monétaire de référence EONIA, sur l'année.

Pour le portefeuille, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié *SACD Investissement*, l'exposition au risque actions s'est légèrement accrue entre le début d'année (environ 32%) et la fin (35,4%), en partie sous l'effet de la valorisation en hausse des actifs. Les valeurs de rendement, celles liées aux marchés en croissance (USA, émer-

gents), ainsi que celles des secteurs financier, aéronautique et automobile, ont été privilégiées, dans un esprit demeurant néanmoins prudent et malgré tout défensif. Du côté des produits de « taux », qui constituent environ les deux-tiers de l'actif global du fonds, la réallocation des capitaux s'est poursuivie au détriment des OPCVM monétaires très peu rémunérateurs, et au contraire au profit des obligations (convertibles, taux variables, et duration courte) assorties de bonnes signatures, qui ont correctement performé en dépit de la remontée des taux.

Cette stratégie a permis à notre FCP de profiter correctement des éléments porteurs des marchés et d'afficher en fin d'année une performance de +6,53%, satisfaisante bien qu'inférieure à celle de 2012, où les marchés avaient été globalement encore plus favorables.

En fin d'exercice la plus-value latente – dans laquelle, cette année encore, il n'a pas été nécessaire de puiser pour l'équilibrage de la gestion de la Société – représentait plus de 9,35 M€ (soit 2,15 M€ de plus que celle constatée à fin 2012).

RAPPEL

LA SACD DISPOSE DE DEUX TYPES DE CAPITAUX, DONT LA GESTION FINANCIÈRE – PAR LES PRODUITS QU'ELLE GÈNÈRE – CONSTITUE L'UNE DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ :

La trésorerie courante, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépatriables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.

Le « portefeuille », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation plus diversifiée des actifs (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus-value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2013 un volume permanent d'environ

192 M€

LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

LA COTISATION ANNUELLE

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs. Elle a été maintenue en 2012 à 40 € (niveau inchangé depuis six ans).

LES RETENUES SUR DROITS

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2013, le prélèvement spécifique a été maintenu en 2013 au taux de 0,50 % (taux inchangé depuis le 1^{er} juillet 2007).

Les autres taux de retenue statutaire sont détaillés dans le tableau ci-dessous, étant entendue que le remboursement de retenue statutaire de nouveau opéré cette année diminue d'environ 6 % le montant réellement prélevé sur les droits versés aux auteurs.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable (en y incorporant la quote-part de la perception annexe «à caractère social et adminis-

tratif» dite CCSA, encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs), se situe en 2013 à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'an passé et même de 2011. Il s'est en effet élevé à 11,78 % des perceptions (contre 12,17 % en 2012 et 11,92 % en 2011), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| _Spectacle vivant : | 16,37 % (contre 17,41 % en 2012) |
| _Audiovisuel : | 9,91 % (contre 9,82 % en 2012) |
| _Écrit : | 4,9 % (contre 3,53 % en 2012) |

Ces chiffres signifient qu'en moyenne, pour 100 € de droits d'auteurs perçus par la SACD et mis en répartition, 88,22 sont destinés à revenir aux auteurs.

LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2013 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

| Spectacle vivant | |
|---|--------------------------------------|
| Paris | 9 % |
| France (hors Paris), Belgique, Luxembourg | 13 % |
| Suisse, Canada, Étranger | 7 % |
| Primes de commande | 2 % |
| Audiovisuel | |
| Droit de représentation et de reproduction mécanique (France) | 10,6 % ^{*(1)} |
| Copie privée (France, Belgique) | 11 % |
| Droit de représentation et de reproduction mécanique (Belgique, Canada) | 11 % |
| Droit de représentation et copie privée (étranger), | 7 % |
| Vidéogrammes et phonogrammes | 3 % |
| Contrats particuliers | 2,5 %, 5,5 % ou 10 % ^{*(2)} |
| Écrit | |
| Droits de reprographie Belgique | 5 % |
| Droits de reprographie France | 7 % |

⁽¹⁾ Le taux de 10,60 % est applicable aux forfaits perçus à compter du 01/01/2013. Pour les forfaits antérieurs, le taux appliqué est de 11 %.

⁽²⁾ Le taux de 2,5 % est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10 % aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5 % pour les renouvellements).

RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En ce qui concerne les redevances pour copie privée, l'intervention de COPIE FRANCE engendre le prélèvement – sur les droits que reçoit d'elle la SACD – de retenues dont le détail (taux et montants au titre de 2013) figure ci-dessous :

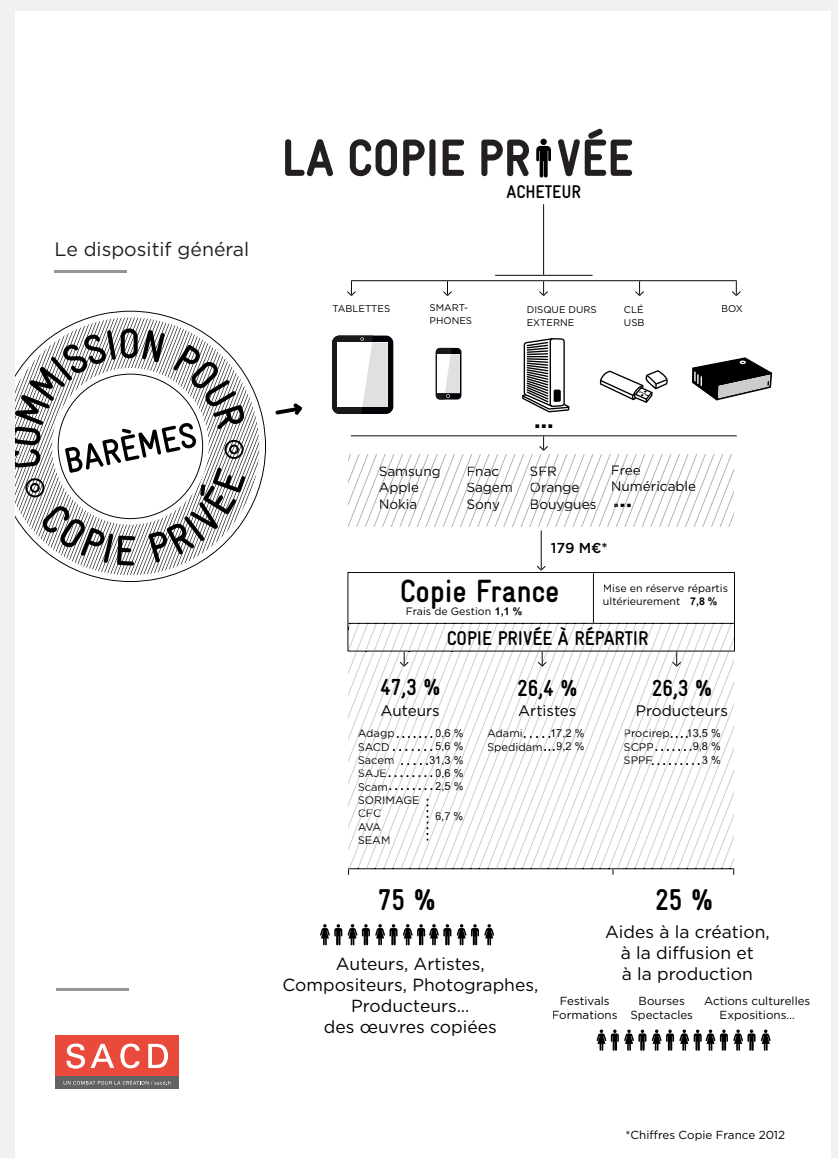
| Nature des droits | Taux | Montant retenues 2013 (€) |
|--------------------------------------|--------|---------------------------|
| Redevance Copie privée sonore | 1,18 % | 28 101 € |
| Redevance Copie privée Audiovisuelle | 1,57 % | 190 231 € |

LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LA SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD. Ce contrôle s'ajoute à ceux qu'opèrent, de façon externe, le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de Contrôle du Budget (CCB) composée d'auteurs élus.

En 2013, la Commission permanente de contrôle s'est intéressée au patrimoine et à la gestion immobilière des principales SPRD, dont la SACD. Elle a aussi mené son analyse biennale des flux financiers de l'ensemble des SPRD pour les exercices 2011 et 2012.

Le rapport qui en résulte – rendu public mi-mai 2014 – constitue le 11^e rapport annuel de la Commission permanente. Il figure en intégralité sur le site de la Société <http://www.sacd.fr/Commission-permanente-de-contrôle-des-Sociétés-de-Perception-et-de-Repartition-des-Droits-SPRD.1573.0.html> accompagné des remarques que les sociétés y ont apportées.



2 LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a adapté cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions technologiques et même au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD est en relation constante avec les créateurs, les milieux institutionnels et politiques. En 2013 de nombreuses personnalités sont venues à la SACD parmi lesquelles : Laurent Fabius, Najat Vallaud-Belkacem, Frédérique Bredin, Michel Orier, Albert Dupontel, Gilles Jacob, Olivier Poivre d'Arvor...

De même, dans le cadre de l'opération Un artiste à l'école (initiée par la SACD et portée par l'association La Culture avec la Copie Privée), la SACD est à l'origine du déplacement de nombreux auteurs dans les lycées et collèges français pour des rencontres créatives avec le jeune public à commencer par celui de Bertrand Tavernier, parrain de l'édition 2013.



Laurent Fabius, Najat Vallaud-Belkacem, Barmak Akhram, Gilles Jacob, Albert Dupontel, Roland Giraud, Tristan Petitgirard, Pierre Palmade



Les actions politiques

Ne cessant d'agir, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur », la SACD a entrepris à ce titre en 2013 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant toutes aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

L'année aura été marquée par la diversité culturelle, en particulier avec la remise du rapport de Pierre Lescure chargé de dresser les contours de l'acte 2 de l'exception culturelle et l'ouverture des négociations commerciales entre l'Europe et les États-Unis.

Face aux menaces qui pèsent sur les politiques culturelles et aux défis qui s'imposent à la création, l'engagement de la SACD n'aura pas varié : défendre avec force les principes de la diversité culturelle ; moderniser et adapter les politiques de soutien à la création pour tenir compte des nouveaux acteurs du numérique et faciliter la diffusion des œuvres.

L'ACTION DE LA SACD A NOTAMMENT POURSUIVI QUATRE GRANDS OBJECTIFS :

CONSOLIDER L'EXCEPTION CULTURELLE

L'exception culturelle a 20 ans. Pour autant, elle est toujours l'objet d'attaques. La SACD a notamment dû se mobiliser, en lien ou en direct avec la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), la Coalition française pour la diversité culturelle (cf. infra) et nombre d'auteurs français et européens, pour la défendre en faisant un travail de conviction auprès des pouvoirs publics français et européens. Avec l'engagement des négociations commerciales entre l'Europe et les États-Unis, la Commission européenne

voulait inclure les services audiovisuels et cinématographiques dans les discussions et en faire une monnaie d'échange. Le risque était une remise en cause totale de l'exception culturelle. Une perspective heureusement repoussée grâce à la mobilisation d'ampleur des professionnels et l'opposition résolue de la France.

Une autre menace européenne planait sur la diversité culturelle : l'adoption d'une nouvelle Communication cinéma invalidant le système d'aide français au

cinéma. Là encore, la SACD, aux côtés du gouvernement français et d'autres organisations professionnelles, a dû réagir pour éviter que les nouvelles règles ne privent la France de la spécificité de sa politique du cinéma. Chose faite puisque la nouvelle Communication en vigueur n'obligera pas la France à revoir les règles de son soutien à l'audiovisuel et au cinéma.

GARANTIR UNE JUSTE REMUNERATION POUR LES AUTEURS

La SACD a été créée par Beaumarchais pour défendre ce principe. Plus de 200 ans ont passé mais défendre la rémunération des auteurs reste un combat de tous les jours. En Europe encore, avec la discussion au Parlement européen d'une directive sur la gestion collective, élaborée sans concertation et dans l'ignorance de la spécificité de la SACD et de l'économie de l'audiovisuel. La SACD est intervenue auprès des députés européens et a obtenu des avancées substantielles : Les auteurs de l'audiovisuel continueront à pouvoir apporter l'ensemble de leurs droits à la SACD pour lui permettre de négocier au mieux leur rémunération ; le rôle éminent des auteurs dans la gouvernance des sociétés de gestion est confirmé ; les sommes

irrémunérables resteront gérées par les sociétés de gestion.

Confortée en Europe, la gestion collective a également des soutiens en France. C'est le cas avec Pierre Lescure qui, dans son rapport sur l'acte 2 de l'exception culturelle, valide l'analyse de la SACD : les sociétés de gestion collective ont la capacité de garantir aux auteurs des conditions de rémunération lisibles et transparentes tout en contribuant largement à gérer la complexité du numérique et à fluidifier l'exploitation des œuvres pour les rendre plus facilement visibles au public.

La transparence de la remontée des recettes vers les auteurs est un combat

récurrent de la SACD. Dans cette logique, la SACD a demandé l'ouverture d'un vaste chantier pour mettre un terme à l'opacité des redditions de compte, dans le secteur du cinéma en particulier. Les travaux conduits sous l'égide du CNC et de René Bonnell s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

Il ne peut non plus y avoir de juste rémunération des créateurs si le droit d'auteur n'est pas respecté. Face aux attaques fréquentes contre la rémunération pour la copie privée ou contre le droit d'auteur lui-même, la SACD défend plus que jamais ce droit pour les auteurs de bénéficier d'une rémunération proportionnelle.

LES ACTIONS POLITIQUES (SUITE)

MIEUX DIFFUSER LES ŒUVRES, MIEUX LES FINANCER

Plus qu'une menace, le numérique est une chance pour assurer une meilleure diffusion des œuvres. La SACD a proposé de moderniser les règles très restrictives qui encadrent la diffusion des films et des œuvres. Dans cette logique, elle a proposé de réformer la chronologie des médias afin de favoriser le développement des offres légales, notamment par abonnement. Elle a défendu une levée des contraintes qui pèsent sur les chaînes de télévision pour diffuser les œuvres, en particulier via la télévision de

rattrapage. Elle a aussi milité pour l'instauration d'une exploitation permanente et suivie des films afin de permettre au public de pouvoir y accéder sur les plateformes numériques.

Mieux diffuser, mieux financer également. La politique du cinéma et de l'audiovisuel a toujours su s'adapter aux évolutions économiques et technologiques. C'est sa force. Mais, la transition numérique n'est pas encore totalement assumée. La SACD a agi dans cet esprit pour

moderniser le financement de la création : en promouvant une fiscalité allégée pour les œuvres disponibles sur des supports numériques ; en proposant d'intégrer les acteurs du numérique qui profitent de la diffusion des œuvres. À côté de cette modernisation indispensable du financement de la création, la SACD a défendu le maintien d'obligations d'investissements des chaînes dans les films et les œuvres audiovisuelles patrimoniales (dont la fiction, l'animation et le spectacle vivant).

RENOUVELER LES PUBLICS ET RENFORCER LA PLACE DES FEMMES

La démocratisation artistique et culturelle doit être une priorité pour tous. Elle l'est pour la SACD ! Pour la troisième année consécutive, à l'initiative de la SACD, l'opération «Un artiste à l'école», parrainée cette année par Jean-Claude Carrière, s'est déroulée partout en France. Près d'une quinzaine d'auteurs ont pu retourner dans un établissement scolaire qu'ils ont fréquenté pour dialo-

guer avec les élèves. Près d'un millier d'entre eux ont pu participer à ces échanges.

La démocratisation, c'est aussi de lutter contre les discriminations et de permettre à tous -et à toutes- de trouver leur place dans la culture. La sous-représentation des femmes dans le spectacle vivant en particulier mais aussi dans le

cinéma et l'audiovisuel est désormais une réalité reconnue que rien ne justifie. Très tôt, la SACD s'est engagée : mobilisation des personnalités politiques, tables-rondes et débats, réalisation d'études, publication d'une brochure sur la place des femmes... Ces initiatives commencent à porter leurs fruits, aidées d'ailleurs par le gouvernement qui a pris le sujet à bras-le-corps.

Michel Oriet



Olivier Schrameck





SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)

LA SAA (SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS) À ÉTÉ CRÉÉ EN 2010 PAR DES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE EUROPÉENNES POUR REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LEURS MEMBRES AUTEURS AUDIOVISUELS, EN PARTICULIER LES SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS.

Les principaux objectifs de la SAA sont les suivants :

- _défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs)
- _leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres
- _développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective

Basée à Bruxelles, la SAA regroupe 25 sociétés d'auteurs audiovisuels dans 18 pays d'Europe et représente indirectement environ 120 000 scénaristes et réalisateurs. Elle est présidée depuis fin 2011 par Janine Lorente et est dirigée par Cécile Despringre.

www.saa-authors.eu
et info@saa-authors.eu
Twitter: [@saabrussels](https://twitter.com/saabrussels)



COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

LA SACD ANIME ET COORDONNE DEPUIS SA CRÉATION EN 2004 LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE (WWW.COALITIONFRANCAISE.ORG) QUI REGROUPE 48 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA CULTURE ET DONT PASCAL ROGARD ASSURE LA PRÉSIDENTE. ELLE APPARTIENT À LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS QUI REGROUPE LES 43 COALITIONS QUI EXISTENT À CE JOUR DANS LE MONDE.

En 2013, la Coalition pour la diversité culturelle a maintenu ses efforts pour :

- _promouvoir la Convention Unesco de 2005 auprès des autorités nationales, européennes et internationales: interventions à l'UNESCO, consultations sur la mise en œuvre de la Convention.

_soutenir la diversité des expressions culturelles: remise des Prix de la diversité culturelle, réponses aux consultations de la Commission européenne, partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie

_défendre l'exception culturelle: mobilisation pour exclure l'audiovisuel et le cinéma du champs des négociations commerciales et pour éviter l'adoption d'une Communication cinéma néfaste pour les politiques audiovisuelles et cinématographiques en vigueur.

Les actions professionnelles et coopérations internationales

LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2013 de plusieurs manières.

Elle a maintenu son soutien financier, dont le montant global s'élève à 530 K€, au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé a bénéficié aux organisations suivantes :

- _ **Guilde Française des Scénaristes** (qui regroupe les scénaristes de télévision et de cinéma),
- _ **Groupe 25 Images** (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- _ **SRF** (Société des Réalisateurs de Films),
- _ **EAT** (Ecrivains Associés du Théâtre),
- _ **SNMNS** (Syndicat National des Metteurs en Scène),
- _ **AGrAF** (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- _ **Syndicat des Chorégraphes Associés**,
- _ **AEP** (Auteurs dans l'Espace Public), structure créée en 2012 par les auteurs du secteur « arts de la rue ».

DE NOUVEAUX ACCORDS AVEC LES UTILISATEURS DES RÉPERTOIRES

La Société a également poursuivi en 2013, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Dans le **spectacle vivant**, deux protocoles ont été aménagés en 2013 :

- _ avec le syndicat des tourneurs privés SNES (dont le protocole datait de 1999), pour intégrer les exploitations parisiennes (intra-muros) et aménager – sous réserve de l'accord des auteurs – des possibilités de taux préférentiels pour les premières représentations d'œuvres nouvelles, les productions avec distribution importante et la saison d'été ;
- _ et avec le SNDTP (Syndicat des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé), avec qui a été négocié (et signé en mars

2014), au titre de sa section « Tourneurs », un avenant au protocole en vigueur, accordant des dispositions similaires à celles acceptées ci-dessus pour le SNES.

De nouveaux traités ont également été signés avec des lieux ou festivals :

- _ avec La Nouvelle Seine, théâtre parisien non syndiqué installé sur une péniche, qui s'est ouvert en juillet 2013 et programme des comédies et spectacles d'humour,
- _ avec l'Académie Fratellini, école de cirque, au titre des spectacles donnés

en son sein par les élèves,

- _ avec Le Cent-Quatre – 104, établissement artistique de la Ville de Paris, pour les divers festivals qu'il organise tout au long de la saison,
- _ avec Château De Versailles Spectacles, en renouvellement du précédent traité arrivé à expiration,
- _ et enfin, en partenariat avec la Fédération des Festivals d'Humour (FFH), avec l'association Saint Pierre en Rire au titre de sa manifestation annuelle Les Clés de Saint Pierre à St-Pierre en Chaudieu (69).

Dans le **secteur audiovisuel**, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société:

_la négociation d'un nouveau contrat général avec ARTE couvrant l'ensemble des diffusions linéaires et non-linéaires de la chaîne européenne (y compris la télévision de rattrapage et les exploitations en direct en ligne), qui a permis une progression de 50% de la rémunération des auteurs;

_la conclusion d'un nouveau contrat général avec ORANGE, au titre de la distribution des programmes de télévision, qui s'est accompagné de l'encais-

sement d'un important arriéré de droits sur la période 2011-2013 ;

_la signature d'un contrat général avec la chaîne Théâtres, exclusivement dédiée au théâtre, ainsi qu'avec l'opérateur satellite AB Bis, les chaînes du groupe AB Thématiques, et la chaîne de la TNT Chérie 25 ;

_la conclusion de contrats généraux avec plusieurs services de vidéo à la demande par abonnement (et notamment avec Canal Play Infinity, Filmo TV, et Vidéo Futur) ainsi qu'avec l'INA, au titre de son offre VàD.

Par ailleurs, la SACD a mis en place avec les « Domaines » (DNID), un protocole pour la gestion des successions d'auteurs d'œuvres audiovisuelles qui n'ont pas été régularisées (successions sans mandataire unique ou en déshérence). Cet accord permet – via un mandat confié à la SACD par les Domaines – de renouveler des contrats bloqués jusqu'à présent et d'assurer ainsi une exploitation fluide des œuvres patrimoniales.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y accroître la représentation de ses associés, la SACD a conclu en 2013 de nouveaux accords de réciprocité ou partenariats:

_dans le secteur du spectacle vivant, la Société a signé un mandat de représentation avec la SACEM Luxembourg pour l'exploitation de ses œuvres sur le territoire du Grand-Duché;

_dans le secteur audiovisuel, la SACD a également signé plusieurs nouveaux contrats de représentation réciproque (avec AAS en Azerbaïdjan, RUR en Russie, la SACENC en Nouvelle-Calédonie, et VEVAM aux Pays-Bas). Elle a également négocié l'extension de contrats antérieurs (avec KOPIOSTO en Finlande

et NORWACO en Norvège), et reçu un mandat de TALI, en Israël (pour les droits de copie privée de ses membres sur les territoires de la SACD).

La SACD a également mis en place des indicateurs d'encaissements de ses droits à l'étranger, et a mené deux études: sur le marché audiovisuel allemand (en vue d'approfondir ses relations avec les sociétés de gestion collective outre-Rhin), et sur la circulation des œuvres audiovisuelles à l'étranger (pour mieux recenser les volumes et cerner les tendances et évolutions: primauté des séries, place de l'animation, etc.).

Par ailleurs, la Société participe toujours

de façon active aux instances politiques et techniques de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs). Elle en assume la vice-présidence du CA depuis 2010 et a poursuivi en 2013 son implication dans la définition et la mise en œuvre de règles et formats améliorant la fluidité des échanges de droits, via des bases de données et formats communs comme IDA –œuvres et ayants droit audiovisuels– que la SACD gère pour le compte de l'ensemble des sociétés audiovisuelles, ou ISAN (identifiant international des œuvres audiovisuelles et cinématographiques), ou encore des formats communs d'échange standardisé de documentation (pour le spectacle vivant).

LA CISAC

LA CISAC, CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS, ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE RECONNAISSANCE ET D'UNE PROTECTION ACCRUE DES DROITS DES CRÉATEURS. AVEC 227 SOCIÉTÉS D'AUTEURS DANS 120 PAYS, LA CISAC REPRÉSENTE AINSI INDIRECTEMENT PRÈS DE 3 MILLIONS DE CRÉATEURS ET COUVRE L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES ARTISTIQUES: MUSIQUE, ARTS DRAMATIQUES, LITTÉRATURE, AUDIOVISUEL ET ARTS VISUELS.

Les activités de la CISAC ont pour objectif de renforcer et développer le réseau international de sociétés de droit d'auteur, d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile

et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a également étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique: gestion des normes internationales, rationalisation des échanges d'informations entre sociétés de droit d'auteur.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux en Afrique du sud, en Hongrie, au Chili et à Singapour. www.cisac.org

La mission économique

LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

En 2013, les déclarations d'œuvres nouvelles au répertoire de la Société (cf. encadré) ont enregistré à nouveau une augmentation (+8,99%) par rapport à 2012.

En audiovisuel, le nombre d'œuvres déclarées progresse de nouveau (+7,5%) après une forte hausse constatée en 2012 (+23,3%). Cette hausse est largement liée au développement des séries et de la fiction du réel sachant que certains auteurs procèdent à une déclaration pour chaque épisode d'une même série ce qui entraîne une augmentation mécanique des déclarations.

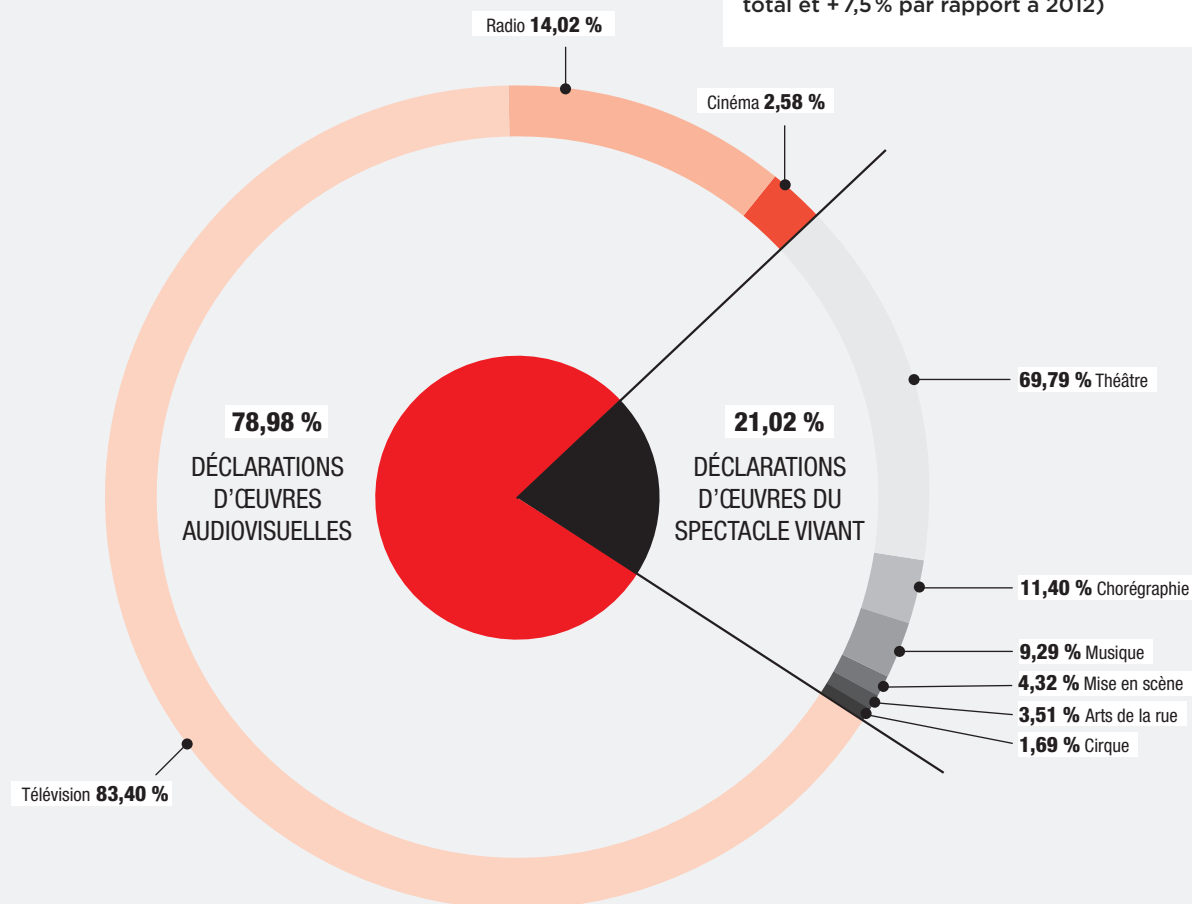
En spectacle vivant, le nombre des déclarations est aussi en augmentation par rapport à 2012 (+14,97%) en raison, principalement d'une croissance sur le théâtre. Cette tendance s'explique par une multitude de facteurs exceptionnels combinés parmi lesquels les régularisations de déclarations, une croissance des déclarations amateurs ou encore une augmentation des œuvres nouvelles

LES ŒUVRES NOUVELLES

30 605

ŒUVRES NOUVELLES
ONT ÉTÉ DÉCLARÉES
EN 2013, DONT :

- 6 434 au titre du spectacle vivant (21% du total et +15% par rapport à 2012)
- 24 171 au titre de l'audiovisuel (79% du total et +7,5% par rapport à 2012)



S'agissant **des chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré), on note dans le domaine du spectacle vivant une stabilité du nombre de séances à Paris alors qu'en volume les droits accusent une baisse de 3,6% (baisse de fréquentation et des recettes). À l'inverse, la fréquentation et

les recettes progressent en province et en Ile-de-France (+4,8%), ce qui se répercute dans l'évolution des droits perçus en 2013 (+7,2%).

En audiovisuel, le nombre d'œuvres diffusées en 2012 - dont les droits ont été

répartis en 2013 pour l'essentiel - augmente fortement (+16,8%). Une tendance déjà constatée l'an dernier qu'explique en grande partie la multiplication des formats courts.

Percevoir et répartir efficacement
le revenu des auteurs.
S'engager en faveur de la solidarité
et de la création

LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

SPECTACLE VIVANT

PLUS DE
46 000
REPRÉSENTATIONS À PARIS

PLUS DE
127 000
REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS À PARIS

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Amateurs | 951 |
| Professionnels : | |
| Théâtres privés | 17 800 |
| Théâtres subventionnés syndiqués | 2 358 |
| Théâtres subventionnés non syndiqués | 3 351 |
| Compagnies Indépendantes et divers | 21 776 |
| Total | 46 236 |

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE ET ÎLE-DE-FRANCE

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Amateurs | 27 123 |
| Professionnels : | |
| Tourneurs privés | 2 674 |
| Subventionnés syndiqués | 18 911 |
| Subventionnés non syndiqués | 619 |
| Compagnies Indépendantes et divers | 77 729 |
| Total | 127 056 |

AUDIOVISUEL

178 893 ŒUVRES DIFFUSÉES EN 2012*

NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES*

| | | |
|-----------------|----------------|--------------|
| Œuvres TV | 118 901 | 66,46 % |
| Films cinéma | 22 542 | 12,61 % |
| Courts métrages | 2 476 | 1,38 % |
| Radio | 34 974 | 19,55 % |
| Total | 178 893 | 100 % |

*NB: Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2013 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

190 469 HEURES DE PROGRAMME

_Télévision: 97%, avec 184 749 heures de programme.

_Radio: 3%, avec 5 720 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 88,64 % des œuvres et 87,56 % du minutage.

NB: Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

LES PERCEPTIONS EN 2013

Les perceptions de la SACD en 2013 se sont élevées à 215 053 552 €, en hausse de 10,4 % par rapport à 2012 et de + 5,3 % par rapport à 2011.

Il convient néanmoins de relativiser le niveau de cette hausse car les perceptions de 2012 – dans le secteur audiovisuel – avaient été amputées d'un bimestre de droits en provenance de France Télévisions versé par anticipation sur 2011. Si le calendrier contractuel de règlement avait été respecté, la progression des perceptions en 2013 serait de 8 % par rapport à 2012.

La hausse constatée en 2013 touche tous les répertoires mais dans des proportions différentes. La progression est très importante en audiovisuel (+13,5%) et s'explique notamment par l'encaissement de rattrapages (copie privée et contrats généraux), par le décalage évoqué ci-dessus, par la progression plus modeste des nouveaux médias et des perceptions en provenance de Belgique et du Canada, qui compensent la diminution de l'international. En spectacle vivant, la hausse bien plus modérée (+3%) concerne surtout les régions, ainsi que la Belgique et le Canada, car Paris est en recul dans la continuité de 2012. L'écrit bien qu'en forte progression, demeure très marginal (0,3% des droits collectés par la SACD).

La hausse plus marquée de l'audiovisuel modifie sensiblement le poids respectif des répertoires de la société :

| | | | |
|--------------------------|---------------|------|--------|
| _Spectacle vivant | 62.449.781 € | soit | 29 % |
| _Audiovisuel | 151.994.521 € | soit | 70,7 % |
| _Écrit | 609.521 € | soit | 0,3 % |

En **SPECTACLE VIVANT**, l'évolution globale de +3% recouvre certaines disparités :

_nouvelle baisse des exploitations parisiennes (-3,6%), qui s'explique majoritairement par le recul des perceptions auprès des théâtres nationaux et subventionnés par l'État (essentiellement à cause d'un recul des droits en provenance de l'Opéra de Paris, suite à une programmation importante d'œuvres du domaine public), celles en provenance des théâtres privés (qui demeurent les plus gros contributeurs parisiens) connaissant une relative stabilité ;

_progression par contre des perceptions en Île-de-France (+3,5%) et surtout en province (+7,7%), qui recouvre comme d'habitude des réalités disparates selon les diffuseurs (hausse des tournées privées – grâce aux spectacles d'humour –, et des amateurs (+10%), mais par contre légère baisse des compagnies et festivals indépendants, qui demeurent cependant au premier rang des perceptions en province) ;

_évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger avec une hausse (+9,5%) de celles issues des pays francophones à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une baisse (-2,3%) de l'étranger proprement dit, où le fort recul des droits en provenance d'Italie et d'Espagne n'est que modérément compensé par la progression des perceptions issues de Suisse, d'Allemagne, de Pologne et d'Argentine (où ont été régularisées sur 2013 les perceptions de deux exercices).

En **AUDIOVISUEL**, la hausse (+13,5%) recouvre elle aussi des situations disparates :

En France (+16%), la progression concerne tous les types de perceptions, avec toutefois des nuances. Pour les contrats généraux (+9,9%) les évolutions sont diversifiées : pour les chaînes privées, baisse de TF1 et stabilité de M6 dans le contexte d'une chute des recettes publicitaires et de la concurrence de la TNT, que compense modérément l'évolution positive du partage intersocial ; légère progression de Canal+ ; forte hausse des chaînes publiques (en raison des décalages de versement de France Télévisions et de la renégociation du contrat avec ARTE, évoqués plus haut) et des réseaux de distribution, où la hausse des opérateurs ADSL – et notamment ORANGE avec de gros rattrapages sur 3 ans – et du câble compense la baisse des diffuseurs satellitaires ; et enfin léger tassement de la TNT. La progression globale est également liée à celle très importante (+58%) des contrats « vidéo » (vidéogrammes/VOD) et « nouveaux médias » (Web), au redressement spectaculaire (+76%) de la copie privée (tant audiovisuelle que sonore) lié à des rattrapages (SFR et Free) et aux encaissements pour les tablettes tactiles, et enfin à celle (+14%) des perceptions issues des contrats individuels.

À l'étranger, les droits augmentent plus modérément (+3%), avec des situations également contrastées : progression (+11,2%) dans les pays francophones – Belgique et Canada –, mais recul (-6%) de l'étranger proprement dit – pays non francophones + Suisse –, qu'il faut malgré tout relativiser car il intervient après une année 2012 en forte hausse en raison de gros rattrapages en provenance d'Allemagne.

Pour **L'ÉCRIT**, les perceptions enregistrées en 2013, toujours très marginales, sont néanmoins en forte hausse (+169%), grâce à des régularisations dues au titre du droit de prêt en bibliothèque en France.

LES PERCEPTIONS 2013 ET LEUR VENTILATION

AUDIOVISUEL

| | | Variation 2013/2012 |
|------------------------------------|----------------|------------------------|
| France | 125 110 | +15,96 % |
| Copie privée | 15 474 | +75,71 % |
| Contrats généraux | 105 076 | +9,87 % |
| Contrats particuliers | 2 300 | +14,27 % |
| Contrats vidéo et nouveaux médias | 2 260 | +57,57 % |
| Pays à intervention directe | 15 675 | +11,25 % |
| Étranger | 11 209 | - 5,98 % |
| Total | 151 995 | +13,51 % |

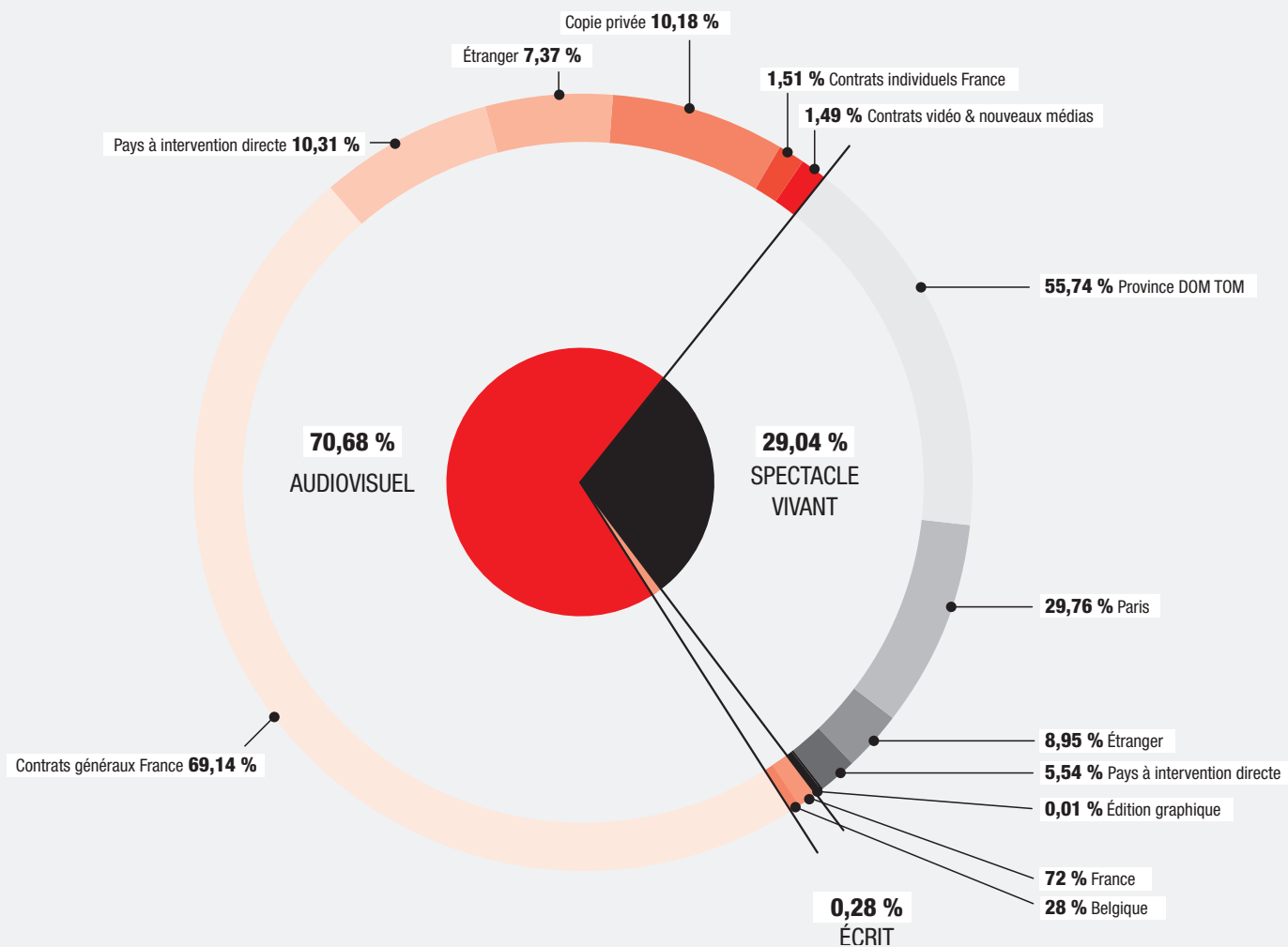
(Chiffres en milliers d'euros)

SPECTACLE VIVANT

| | | Variation 2013/2012 |
|------------------------------------|---------------|------------------------|
| France | 53 396 | +3,21 % |
| Paris | 18 582 | - 3,57 % |
| ÎdF / Province/ DOM TOM | 34 814 | +7,24 % |
| Pays à intervention directe | 3 458 | +9,46 % |
| Étranger | 5 591 | - 2,32 % |
| Édition graphique | 5 | - 72,76 % |
| Total | 62 450 | +2,99 % |

ÉCRIT

| | | Variation 2013/2012 |
|------------------------------|------------|------------------------|
| Droits Reprographie Belgique | 170 | - 1,78 % |
| Droits Reprographie France | 439 | +723,16 % |
| Total | 609 | + 168,45 % |



LES RÉPARTITIONS DE DROITS ET LES REVENUS DES AUTEURS

LES RÉPARTITIONS EN 2013

Les répartitions effectuées en 2013 représentent 90,4% des perceptions effectuées pendant l'année. Le montant des droits répartis en 2013 – soit 194 399 631€ – est en augmentation de +4,37% par rapport à l'an passé.

En **spectacle vivant**, où l'affectation des sommes perçues, intervient en moyenne

un mois après leur encaissement, l'augmentation modeste des répartitions est en adéquation avec la progression – également limitée cette année – des perceptions (qui augmentent d'à peine 3%).

À **l'audiovisuel**, où la SACD demeure tributaire des délais de paiement des diffuseurs et où – pour des raisons tech-

niques –, le cycle d'affectation des droits perçus est plus long, le niveau des répartitions augmente également par rapport à l'an dernier (+6,09%). Dans cette évolution favorable, s'imbriquent les effets contrastés des perceptions 2012 plutôt en recul et de celles de 2013 en forte augmentation. Elle traduit aussi les efforts des services pour réduire la

20 313 AUTEURS VIVANTS, MEMBRES DE LA SACD ONT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE RÉPARTITION EN 2013: PARMIS EUX 13 479 ADHÉRENTS, 2 255 SOCIÉTAIRES ADJOINTS ET 4 579 SOCIÉTAIRES. CE CHIFFRE EST EN HAUSSE SENSIBLE (+5,15%) PAR RAPPORT À 2012.

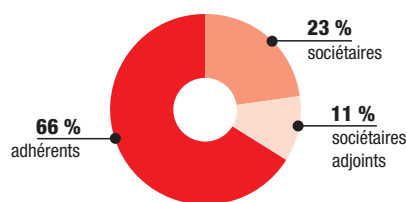
RÉPARTITION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2013 augmente de 5,15%, cette hausse affecte différemment les grades sociaux:

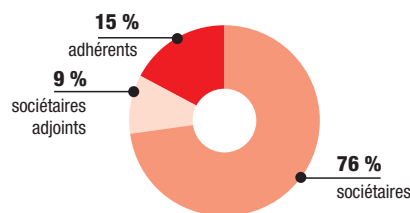
- les sociétaires progressent moins que la moyenne (+3,93%) et sont stables en part relative (23% du total);
- les sociétaires adjoints progressent quasiment avec la moyenne (+4,98%) et sont également stables en part relative (11% du total);
- ce sont donc aux adhérents que profite le plus la hausse, puisque leur nombre augmente de 5,60% et que leur part relative reste stable à 66%.

La distribution des revenus demeure par contre toujours très inégalitaire, quels que soient les grades sociaux. Mais le mouvement de disparité croissante constaté jusqu'en 2012 (avec plus d'auteurs aux deux extrémités de l'échelle) ne se poursuit pas cette année: on trouve 81,6% (81,9% en 2012) des auteurs sur les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5K€), et 3,7% (3,9% en 2012) sur les tranches de rémunération les plus élevées (> 40K€), les bénéficiaires des tranches médianes (5 à 40K€), passant de 14,2% à 14,7%

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



| | Adhérents | Sociétaires-adjoints | Sociétaires | Total auteurs | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|-------------------------------|---------------|----------------------|--------------|---------------|--------------|--------------------|
| Tranche de 200 000€ et plus | 0 | 2 | 38 | 40 | 0,2 % | 100 % |
| Tranche de 100 000 à 200 000€ | 8 | 5 | 135 | 148 | 0,7 % | 99,8 % |
| Tranche de 75 000 à 100 000€ | 5 | 7 | 102 | 114 | 0,6 % | 99,1 % |
| Tranche de 50 000 à 75 000€ | 14 | 22 | 233 | 269 | 1,3 % | 98,5 % |
| Tranche de 40 000 à 50 000€ | 25 | 21 | 144 | 190 | 0,9 % | 97,2 % |
| Tranche de 30 000 à 40 000€ | 25 | 34 | 196 | 255 | 1,3 % | 96,3 % |
| Tranche de 20 000 à 30 000€ | 87 | 61 | 328 | 476 | 2,3 % | 95,0 % |
| Tranche de 15 000 à 20 000€ | 72 | 49 | 260 | 381 | 1,9 % | 92,7 % |
| Tranche de 10 000 à 15 000€ | 138 | 72 | 333 | 543 | 2,7 % | 90,8 % |
| Tranche de 5 000 à 10 000€ | 514 | 192 | 620 | 1 326 | 6,5 % | 88,1 % |
| Tranche de 3 000 à 5 000€ | 627 | 213 | 448 | 1 288 | 6,3 % | 81,6 % |
| Tranche de 1 000 à 3 000€ | 2 157 | 521 | 643 | 3 321 | 16,4 % | 75,2 % |
| Tranche de 0 à 1 000€ | 9 807 | 1 056 | 1 099 | 11 962 | 58,9 % | 58,9 % |
| Total | 13 479 | 2 255 | 4 579 | 20 313 | 100 % | |

masse des droits en suspens et accroître ainsi le niveau des répartitions.

S'agissant de l'écrit, les sommes réparties en 2013 résultent des seuls droits de reprographie encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution (- 1,27 %) suit donc celle des perceptions belges.

LES REVENUS DES AUTEURS

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très disparates, mais – dans le contexte d'augmentation du volume des droits répartis – la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année a de nouveau progressé en 2013, au même rythme qu'en 2012 (+1,75%), mais de façon cette fois nettement plus favorable aux auteurs vivants (+ 5,2%) qu'aux successions (- 5,5%).

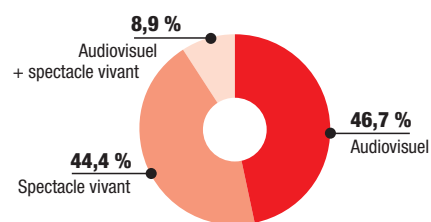
29 008 AYANTS DROIT (AUTEURS VIVANTS ET SUCCESSIONS, MAIS HORS SOCIÉTÉS) ONT VU EN 2013 LEURS COMPTES CRÉDITÉS DE DROITS (SOIT 1,74 % DE PLUS QUE L'AN PASSÉ)

RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRES

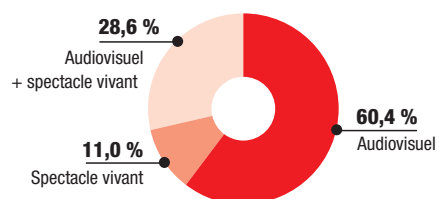
S'agissant des ayants droit bénéficiaires de droits en 2013, la progression globalement constatée de leur nombre (+1,7%) s'avère disparate lorsqu'on la segmente par répertoire: le nombre des ayants droit exclusivement «spectacle vivant» progresse plus (+1,9%) que celui des bénéficiaires exclusivement «audiovisuel» (+0,7%), mais moins que celui des ayants droit «mixtes» (+6,9%). En revanche, les premiers (spectacle vivant) se concentrent encore plus sur les tranches de revenu les plus basses (97,9% touchent moins de 10.000€, vs 97,5% en 2012), alors que les ayants droit exclusivement audiovisuels, sont toujours plus nombreux (3,42% comme en 2012) à figurer dans les tranches élevées (plus de 50 000€). Les ayants droit «multi répertoires», quant à eux, sont ceux pour lesquels les revenus apparaissent les moins irrégulièrement répartis:

moins de 10.000 € >>> 69,4% (contre 89,1% en général),
entre 10.000 et 50.000 € >>> 22,1% (contre 8,5% en général)
et au-delà de 50.000 € >>> 8,5% (contre 2,4% en général),
 bien que l'on constate pour eux un léger glissement vers le bas de la pyramide des revenus

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



| | Spectacle Vivant | Audiovisuel | Spectacle vivant et Audiovisuel | Tous Comptes confondus | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|-------------------------------|---------------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------|--------------|-----------------------|
| Tranche de 200 000€ et plus | 2 | 22 | 28 | 52 | 0,2 % | 100 % |
| Tranche de 100 000 à 200 000€ | 2 | 113 | 68 | 183 | 0,6 % | 99,8 % |
| Tranche de 75 000 à 100 000€ | 7 | 97 | 31 | 135 | 0,5 % | 99,2 % |
| Tranche de 50 000 à 75 000€ | 10 | 232 | 93 | 335 | 1,2 % | 98,7 % |
| Tranche de 40 000 à 50 000€ | 12 | 178 | 58 | 248 | 0,9 % | 97,6 % |
| Tranche de 30 000 à 40 000€ | 13 | 222 | 91 | 326 | 1,1 % | 96,7 % |
| Tranche de 20 000 à 30 000€ | 47 | 454 | 127 | 628 | 2,2 % | 95,6 % |
| Tranche de 15 000 à 20 000€ | 58 | 332 | 127 | 517 | 1,8 % | 93,4 % |
| Tranche de 10 000 à 15 000€ | 122 | 457 | 164 | 743 | 2,6 % | 91,6 % |
| Tranche de 5 000 à 10 000€ | 463 | 963 | 344 | 1 770 | 6,1 % | 89,1 % |
| Tranche de 3 000 à 5 000€ | 564 | 849 | 262 | 1 675 | 5,8 % | 83,0 % |
| Tranche de 1 000 à 3 000€ | 2 051 | 1 755 | 442 | 4 248 | 14,6 % | 77,2 % |
| Tranche de 0 à 1 000€ | 9 537 | 7 875 | 736 | 18 148 | 62,6 % | 62,6 % |
| Total | 12 888 | 13 549 | 2 571 | 29 008 | 100 % | |

LA MISSION SOCIALE

PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX DES AUTEURS

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale: assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et du RAAP, gérés par l'IRCEC.

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces trois organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA: participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc.; pour le RACD et le RAAP: évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

Les services administratifs de la Société sont également présents à l'AGESSA et au RACD.

Du côté AGESSA, l'année 2013 a été essentiellement marquée par l'étude commandée par les pouvoirs publics à deux inspecteurs de l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) et l'IGAC (Inspection générale des Affaires Culturelles):

- pour faire le point sur diverses insuffisances dans la protection sociale des auteurs, dont certaines sont pointées depuis longtemps par la SACD (différence de traitement entre «affiliés» et «assujettis», absence de prélèvement à la source des cotisations d'assurance vieillesse, rachat de trimestres, etc.),
- pour envisager les perspectives du rapprochement entre l'AGESSA et la Maison des Artistes (structure qui gère la sécurité sociale des artistes-auteurs plasticiens).

La SACD, auditionnée dans le cadre de cette étude, a fait valoir ses revendications et insisté sur la nécessité - si la fusion envisagée intervient- de préserver les spécificités des différentes activités des auteurs, et leur représentativité au sein de la nouvelle caisse qui sera créée. Le rapport qui en est résulté, remis en novembre 2013, a repris l'essentiel des recommandations que nous avons formulées et propose des solutions répon-

dant à nos demandes. Une concertation est actuellement en cours avec les pouvoirs publics, dont on peut espérer une issue favorable, en dépit des inquiétudes ou résistances marquées par certaines autres catégories d'auteurs (écrivains et graphistes).

Du côté de l'IRCEC, les modifications statutaires et mesures techniques décidées depuis longtemps par le RACD, tant sur les cotisations (notamment le relèvement du plafond maximal de cotisations de 90 000 à 120 000 points), que sur les prestations (droits propres et pensions de réversion), ont finalement été approuvées en 2013 par la tutelle.

L'année a aussi été marquée par la réforme du RAAP, actuellement en cours, au sein duquel le système de cotisations par tranches - en partie optionnel - ne peut se poursuivre en l'état dans la mesure où il apparaît en contradiction avec les règles européennes qui imposent la proportionnalité des cotisations. Le principe d'un passage à une cotisation proportionnel a été acté, mais il convient de rester vigilant pour défendre les intérêts - spécifiques en la matière- des auteurs dramatiques, dont ce régime complète les prestations du RACD.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AUTEURS DÉMARRAGE EFFECTIF EN 2013

LE FONDS DE FORMATION CONTINUE TANT ATTENDU DES AUTEURS A ÉTÉ MIS EN PLACE PAR UN DISPOSITIF LÉGISLATIF ADOPTÉ EN DÉCEMBRE 2011.

Après le démarrage en juillet 2012 du recouvrement des cotisations qui le financent auprès des auteurs (0,35% de leurs droits) et des diffuseurs (0,1% des droits réglés aux auteurs), et que complète un abondement volontaire et conventionnel des SPRD, le système s'est effectivement mis en place en 2013 au sein de l'AFDAS, à qui la gestion de ce fonds a été confiée.

Un Conseil de gestion spécifique composé de représentants des auteurs, des diffuseurs et des SPRD s'est constitué en 2013 et six

commissions professionnelles (concernant chacune un secteur de création) ont commencé immédiatement leur travail d'analyse des besoins et de validation des formations. La collecte des cotisations auprès des auteurs et des diffuseurs abondée par la participation volontaire des SPRD s'élève à environ 8M€ pour 2013. L'abondement de la SACD (121000€) a été fléché vers les commissions professionnelles correspondant aux secteurs d'activité de ses auteurs (cinéma et audiovisuel, écrit et art drama-

tique, musique et chorégraphie) avec une clé de répartition suivant celle de l'action culturelle

Les premières formations «transversales» (langues, bureautique, gestion, etc.) ont démarrées en avril 2013 et les formations métier ont suivi à partir de juillet.

À fin octobre 2013, plus de 1600 stages ont été acceptés de façon globale dont près de 60% pour des formations transversales, plus de 35% pour des formations métier et le reste au titre des «reconversions».

LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente – sur ses ressources propres – des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant – ainsi que leurs proches – dans leur vie quotidienne.

LES ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

Soucieuse des conditions de vie des auteurs et de leur conjoint éventuel, la SACD prévoit dans le cadre des avantages réservés à ses membres un complément de retraite versé sous certaines conditions.

Ces allocations qui ne constituent pas un régime de retraite complémentaire ou supplémentaire et pour lesquelles il n'y a donc pas de droits acquis, sont des libéralités que le Conseil d'administration a décidé d'allouer aux membres de la SACD. Chaque année, il définit le montant des ressources qui seront collectées dans l'année et affectées au financement des allocations versées l'année suivante. Actuellement, les ressources ainsi cantonnées proviennent d'une part des perceptions effectuées par la SACD dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif), d'autre part de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et enfin des redevances perçues par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

SOUTIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Conseillée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité. En 2013, dans le contexte d'une précarisation croissante de la situation sociale des auteurs, le volume global de ces aides s'est encore accru (0,284 M€ vs 0,193 M€ en 2012), et le niveau individuel des soutiens accordés a aussi progressé de 10%. Par ailleurs des aides supplémentaires ont été accordées en puisant (à hauteur de 10 K€) dans la réserve spéciale de 0,2 M€ constituée au bénéfice de l'action sociale en 2010. Enfin, les allocations allouées par la SACD à ses « filleuls » (enfants

Le montant individuel de cet avantage est donc susceptible de varier chaque année en fonction du montant des ressources affectées et du nombre de bénéficiaires.

Ainsi, le montant des ressources affectées aux allocations complémentaires versées en 2013 aux bénéficiaires s'est élevé à 3,27 M€ (soit -1,2% par rapport à 2012). Celui des ressources collectées en 2013 – qui sera affecté au paiement des allocations sur 2014 – demeure quasi stable puisqu'il s'élève à 3,19 M€.

Dans le contexte d'évolution générale d'évolution démographique conduisant à l'accroissement du nombre de bénéficiaires potentiels, et de fragilisation des ressources traditionnellement affectées à ces libéralités, le Conseil d'administration de la SACD a décidé en 2011 – dans le but de pérenniser cet avantage et d'en renforcer l'esprit de solidarité – d'adopter de nouvelles conditions d'attribution des allocations.

d'auteurs décédés) pour soutenir leurs frais d'études et de scolarité ont également été élargies.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (cf. encadré), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides destinées à faire face aux difficultés liées à l'âge ou la maladie. Si le volume global de ses aides a globalement diminué en 2013, leur niveau individuel moyen s'est accru (+6%).

Par ailleurs, en complément de son aide financière, la SACD assortit ces actions individuelles d'une assistance administrative (démarches diverses, orientation vers des aides légales, appui pour l'accès

Ces nouvelles dispositions (démarrage de l'allocation à compter de la liquidation de la retraite de base de la Sécurité Sociale, évolution possible de son niveau individuel jusqu'à la liquidation de la pension RACD, et substitution d'une allocation de solidarité allouée sous conditions de ressources à la réversion systématique au conjoint survivant) sont entrées en vigueur en janvier 2012 pour les auteurs ou leurs conjoints survivants pouvant prétendre à l'avantage à compter de cette date (mais sans remise en cause de la situation de ceux qui en étaient déjà bénéficiaires auparavant).

Leur application sur deux années, qui a eu pour effet de limiter l'accès de nouveaux bénéficiaires et de préserver – voire conforter – le niveau individuel moyen des allocations versées, a fait l'objet d'un bilan à fin 2013, dans le cadre duquel une étude actuarielle a été réalisée. Ses projections sur l'avenir de cet avantage apporté par la SACD aux auteurs ont conforté le Conseil dans le maintien des dispositions adoptées.

à des établissements de soins adaptés), et bien sûr d'un accompagnement psychologique, indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

Enfin, pour aller plus loin dans la solidarité grâce au mécénat, la SACD a œuvré en 2013 pour la création d'un fonds de dotation baptisé *Auteurs Solidaires* qui aura pour double objectif de soutenir financièrement et professionnellement des auteurs en difficulté et de mettre en œuvre avec le concours d'auteurs des actions en faveur de populations n'ayant pas facilement accès à la culture. Il sera opérationnel dans le courant de l'année 2014.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SOCIALE EN 2013

BUDGET GLOBAL :

3,557 M€

ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE :

Nombre de bénéficiaires : **1 301** personnes
 Montant moyen annuel de l'allocation versée : **2 520 €**
 Ventilation des bénéficiaires par tranches :

3,272 M€

NOMBRE DE PENSIONNÉS PAR TRANCHE DE REVENU

| | |
|--------------------------------|-----|
| Tranche de : 30 000 et plus | 0 |
| Tranche de : 20 000 à 30 000 € | 2 |
| Tranche de : 15 000 à 20 000 € | 19 |
| Tranche de : 10 000 à 15 000 € | 25 |
| Tranche de : 5 000 à 10 000 € | 115 |
| Tranche de : 3 000 à 5 000 € | 156 |
| Tranche de : 1 000 à 3 000 € | 512 |
| Tranche de : 0 à 1 000 € | 472 |

AIDES DE SOLIDARITÉ :

Nombre de dons : **37**
 Montant moyen : **2 853 €**
 Nombre de filleuls : **21**
 Montant des bourses allouées : de **750** à **1 859 €**
 Nombre personnes reçues en 2012 par le service social : **258**

0,295 M€

LA FONDATION PAUL MILLIET

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet – reconnue d'utilité publique depuis l'origine – a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une trentaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés. Un élargissement de ses statuts a été réalisé en 2013 pour

lui permettre d'œuvrer au bénéfice des auteurs devant faire face à toutes les difficultés de la vie.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (aujourd'hui essentiellement ceux du scénariste Henri Jeanson), par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation, et – depuis 2 ans – par les dons qu'elle recueille en sollicitant la générosité des auteurs, qui peuvent la soutenir.

En 2013, elle a accordé 20 aides pour un montant total de 62 171 €, soit un montant moyen de 3 100 €.

LA MISSION CULTURELLE

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais/SACD) son action culturelle à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la promotion de son répertoire, et distingue par divers prix des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

LE BUDGET DE L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2013 de la SACD est de **4 264 800 €** (en diminution de 5,7% par rapport à 2012 (cf. Annexes). Les budgets d'action culturelle sont définis sur la base des sommes encaissées en année n-1. La baisse d'encaissement de la copie privée constatée en 2012 se répercute donc sur le budget distribué en 2013. La hausse d'encaissement constatée en 2013 sera, elle, visible dans le budget 2014.

LES RESSOURCES DE CE BUDGET SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

| AFFECTATIONS LÉGALES | | 3 474 987 € |
|--|----------------------------|--------------------|
| Copie privée audiovisuelle (art L 321- 9 du CPI) | 1 744 803 € ⁽¹⁾ | |
| Copie privée sonore (art L 321- 9 du CPI) | 453 727 € ⁽²⁾ | |
| Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI) | 820 782 € ⁽³⁾ | |
| Produits financiers | 56 687 € ⁽⁴⁾ | |
| Reliquats années précédentes | 398 989 € ⁽⁵⁾ | |
| AFFECTATIONS VOLONTAIRES | | 789 813 € |
| Total | | 4 264 800 € |

Les affectations légales correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-contre), auxquelles - avec l'assentiment de la CPC des SPRD - la SACD ajoute une quote-part de produits financiers (poste 4), et la reprise des reliquats des années antérieures (poste 5).

S'agissant des affectations volontaires, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle intègrent : une quote-part des droits répartisables de copie privée sonore, la totalité de la part répartisable de copie privée numérique perçue au cours de l'année N-1, et les produits divers constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals.



L'AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR 2013

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et interactives, la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle au financement des soutiens d'action culturelle (3,5 M€) et au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle (0,7 M€).

Sur les 3,5 M€ de soutiens accordés, un montant de **1 739 500 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière selon le détail suivant :

| | |
|---|-----------|
| Prix SACD | 21 700 € |
| Action décentralisée province | 62 600 € |
| Actions internationales | 48 200 € |
| Subvention Beaumarchais | 842 300 € |
| ARP | 92 500 € |
| Action culturelle Belgique | 145 100 € |
| Action culturelle Canada | 18 700 € |
| Fonds SACD | 160 600 € |
| Fonds de réactivité | 120 800 € |
| Action culturelle « transdisciplines SV » | 100 100 € |
| Action culturelle « transrépertoires » | 5 900 € |
| Action culturelle Formation | 121 000 € |

Le reste, soit un montant de **1 807 800 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

| | |
|----------------------|-----------|
| Théâtre | 386 600 € |
| Danse | 67 800 € |
| Musique | 336 000 € |
| Radio | 29 800 € |
| Télévision | 496 000 € |
| Cinéma | 190 100 € |
| Création interactive | 24 100 € |
| Arts du cirque | 68 400 € |
| Arts de la rue | 88 600 € |
| Animation | 120 400 € |

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (*cf. Annexes – Compte de gestion et Détail sur les activités sociales et culturelles*) les répartit entre les aides à la création, à la diffusion et à la formation, et ventile entre les ressources légales et volontaires l'imputation de l'ensemble des soutiens d'action culturelle ci-dessus (il s'agit de constatations a posteriori et non d'une affectation préalable par grande masse du budget d'action culturelle).

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION CULTURELLE EN 2013

BUDGET GLOBAL :

4,265 M€

EN BAISSÉ DE 5,7%
PAR RAPPORT À 2012
DONT :
_3,47 M€ affectations légales
_0,79 M€ affectations volontaires

UTILISATION DES MONTANTS DISPONIBLES :

_charges directes (soutiens, partenariats, etc...) : **3,55 M€**
dont : actions générales non imputées à un répertoire : **1,74 M€**
actions par répertoires : **1,81 M€**
_contribution aux frais de gestion : **0,71 M€**

PARTENARIATS :

262

(+20% PAR RAPPORT
À 2012) DONT :
_129 pour le spectacle vivant
_66 pour l'audiovisuel
_4 partenariats « transrépertoires »
_63 au titre des fonds d'aide à la création :

DÉTAILS FOND D'AIDE À LA CRÉATION

| | |
|----------------------------|----------|
| Fonds Humour /one man show | 9 aides |
| Fonds de traduction | 4 aides |
| Fonds Fictions 2.0 | 8 aides |
| Fonds Théâtre | 13 aides |
| Fonds Musique de scène | 10 aides |
| Fonds de création lyrique | 19 aides |

LA MISSION CULTURELLE (SUITE)

LES MANIFESTATIONS EMBLÉMATIQUES, LES FONDS ET LES SOUTIENS

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou coproduit dans des festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- _ **Sujets à vif**, action pluridisciplinaire associant des interprètes qui choisissent des auteurs de divers horizons (cirque, théâtre, musique, cinéma...), propose 8 créations originales dans le cadre du Festival d'Avignon;
- _ **Voix d'auteurs**, complété en 2013 par **Voix d'Afrique**, sont des cycles de lectures de textes inédits, en coproduction avec France Culture, également dans le cadre du Festival d'Avignon;
- _ et enfin, **Auteurs d'espaces**, manifestation coproduite par la SACD en partenariat avec plusieurs festivals des arts de la rue (Chalon dans la rue, le Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac, et le festival Coup de chauffe à Cognac).



Florian Zeller (Mots en scène)



Éric Assous (Mots en scène)

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (FIPA, Fiction TV à La Rochelle, Luchon, Séries Mania au Forum des images, Série Séries et Totally Serialized, et aussi - pour la **radio** - Primeurs à Sarrebruck et Longueur d'Ondes à Brest), à des **festivals cinéma** (FIF à Cannes, Court Métrage à Clermont Ferrand, Animation à Annecy, Premiers plans à Angers, le Festival de cinéma européen des Arcs...) et **aux festivals d'animation** (Annecy, Forum Cartoon, Cartoon Movie, Courts devants et le Festival d'un jour). Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, colloques et rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

Sur **les nouveaux marchés audiovisuels**, le fonds Fictions 2.0 a soutenu en 2013 dix projets d'auteurs et de producteurs concernant des formats courts (1 à 5 minutes) destinés aux nouveaux médias. La SACD s'est aussi positionnée sur la création interactive et les contenus Web en étant présente au Marseille Web Fest, au salon Experimenta de Grenoble et sur les manifestations Talent Day et Cross Video Days, et en créant l'Académie SACD-You Tube (*cf. encadré*).

Dans le **spectacle vivant**, la Société est également présente et très active en faveur de la création théâtrale, musicale, chorégraphique, des arts du cirque et de la rue :

_au travers des nombreuses manifestations qu'elle soutient (festivals, cycle de lectures);

_au travers des fonds qu'elle gère (Théâtre, Musique de scène, Traduction), ou auxquels elle est associée (Fonds de Création Lyrique), et dont elle a rationalisé l'accès via un «portail des soutiens» commun avec l'association Beaumarchais-SACD, mis en ligne en 2013 (*cf. encadré*);

_et enfin par des ateliers, concours et rencontres auxquels elle participe (notamment celles organisées au Conservatoire du Grand Avignon, pendant le Festival).

Dans le domaine des arts de la rue, outre les coproductions réalisées dans le cadre d'Auteurs d'espaces (*cf. supra*), la SACD a poursuivi en 2013 l'opération Ecrire pour la rue, dans le cadre de laquelle elle a soutenu 9 créations inédites.

De même, s'agissant du répertoire très apprécié de l'humour, la SACD a poursuivi son aide aux jeunes talents, dans le cadre de son Fonds Humour-One man show (qui en 2013 a soutenu 9 spectacles, dont 3 sous l'angle «découverte», 3 pour la «création» et 3 au titre de la «diffusion») et renouvelé son soutien à des festivals comme l'Humour en capitales, le Montreux Comedy Festival, et Performance d'auteur dans le cadre du Festival de la Performance d'acteurs de Cannes. Elle a également noué un nouveau partenariat avec le Debjam Comedy (les Scènes ouvertes du mardi au Comedy Club), créé par Djamel Debbouze.

LA PROMOTION DU RÉPERTOIRE À L'ÉTRANGER

Pour favoriser la promotion des auteurs dramatiques contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés, notamment par les comités de lecture d'Entr'actes (183 textes lus en 2013) et de l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers (en s'appuyant en particulier sur la base de données de la Moisson des Traductions), et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

Dans ce cadre, grâce à l'action de la SACD, une cinquantaine d'auteurs ont vu certaines de leurs œuvres traduites, publiées, lues ou jouées en 2013 dans plus de 20 pays.

La Société développe également - dans le cadre de son action culturelle internationale - de nombreuses actions en partenariat avec des opérateurs étrangers tant dans le domaine du spectacle vivant (théâtre au Japon avec l'Institut, en Europe avec l'Allemagne, L'Espagne et la Grèce, ainsi que la Russie avec le projet LABO/O7 - qui vise au développement d'un réseau de théâtre contemporain pour l'enfance et la jeunesse -, et le Québec avec l'Atelier Grand Nord), que dans celui de l'audiovisuel (French film festival de Richmond, Atelier Farnese en Italie, Ecole supérieure des Arts Visuels de Marrakech).

LES PRIX

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société attribue également elle-même d'autres prix (cf. encadrés) et accueille - à l'occasion de la Fête de la création théâtrale contemporaine qu'elle organise chaque année en janvier - la remise des prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier, qui honorent respectivement un auteur, comédien, ou metteur en scène à titre de consécration pour sa carrière et la révélation d'un talent nouveau.

Dans le secteur du cinéma, elle décerne également plusieurs prix : au Festival de Cannes dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs et de la semaine de la Critique, mais aussi - pour le court métrage - au Festival de Clermont-Ferrand (meilleure 1ère œuvre de fiction d'expression française et meilleur film d'animation francophone) et au Festival Paris Courts Devant, et en animation, au Festival d'Annecy et au Festival C'est trop court de Nice.

Elle décerne enfin plusieurs prix à l'occasion de festivals de spectacle vivant, d'humour, de cirque, ainsi que le prix Philippe AVRON et le prix de la Dramaturgie Francophone.

L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS - SACD

SUBVENTION 2013 : 842 300 €



Créée en 1988, l'association Beaumarchais-SACD est présidée par Jacques De Decker depuis 2001. Elle est dirigée par Corinne Bernard.

L'action de « Beaumarchais » en 2013, c'est :

- 9 projets/20 auteurs soutenus avec la Bourse Orange/Formats innovants et l'organisation d'une nouvelle masterclass au siège du groupe Orange à Paris;
- 107 aides à l'écriture (pour environ 2000 candidatures) dans les disciplines de la SACD
- La coproduction de 46 spectacles +9 sur Avignon (21 pièces de théâtre, 12 pièces chorégraphiques, 6 spectacles de cirque et 5 spectacles de rue et 2 en lyrique);
- La coproduction de 11 courts-métrages;

- Le soutien à une dizaine d'auteurs dans le cadre de cycles de lectures de pièces de théâtre (le Festival de Grignan, MET, Théâtre 14, Soirées d'été en Luberon, Paris des Femmes, Lundis en coulisses, Bureau du Théâtre et de la Danse à Berlin, Odyssées en Yvelines, Théâtre Ouvert, Maison des auteurs de la SACD) afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais;
- Un soutien en direction des auteurs francophones, avec 1 prix dans le cadre du Concours ETC Caraïbe, assorti d'une aide à la production et d'une aide à l'édition ;
- 16 traductions aidées (en théâtre, lyrique et cinéma, formats innovants);
- 16 aides à l'édition (en théâtre, en opéra, en

- danse, en arts de la rue et en radio);
- Plus d'une dizaine de prix dans différents festivals de cinéma et de danse (Paris, Cannes, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Brest, Montpellier, Castres, Vannes...) et 1 prix théâtre avec le Concours Passe-Portes;
- La collaboration à deux concours: un avec France Culture et France Inter, l'autre intitulé « Transfert Théâtral » avec DVA-Stiftung (Stuttgart) et le Goethe Institut (Paris);
- 1 soirée « Beaumarchais dans tous ses états » pour mettre en lumière les œuvres d'auteurs boursiers;
- La poursuite de l'action internationale avec divers partenaires de nombreux pays: Allemagne, Angleterre, Belgique, Canada, Italie, Espagne, Guinée...

L'ACADÉMIE SACD-YOUTUBE

En 2013, la SACD et YouTube se sont associés dans la valorisation de la création sur le web. De cette association est née l'**Académie SACD-YouTube**, une initiative inédite visant à faire émerger et promouvoir les auteurs français et leurs créations originales sur les plateformes digitales. Ce dispositif a permis de valoriser les œuvres de format court de fiction, d'animation et d'humour relevant des répertoires de la SACD, à savoir: court métrage, web-série, radio, captation (sketches, cirque, arts de la rue, théâtre, chorégraphie).

LE PORTAIL DES SOUTIENS

Afin de faciliter la vie des auteurs dans leur travail d'écriture et l'accomplissement de leur projet, la SACD et l'association Beaumarchais-SACD mettent à disposition leurs soutiens sur un seul et même portail.

Destiné aux auteurs et aux utilisateurs du répertoire, le **Portail des soutiens** propose une interface claire pour accéder à toutes les aides de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD. Le Portail des soutiens s'inscrit dans une stratégie de dématérialisation des services bénéfiques aux auteurs et aux utilisateurs en proposant des outils numériques. C'est aussi une source d'économies en se substituant aux nombreux dossiers papier.

PALMARÈS DES PRIX SACD EN 2013

Grand Prix: Pierre ETAIX

_Prix européen: Adam PRICE, Jeppe Gjernig GRAM, Tobias LINDHOLM

_Prix théâtre: Guy FOISSY

_Prix nouveau talent théâtre: Marion AUBERT

_Prix de la mise en scène: Anne-Laure LIEGEOIS

_Prix humour/one man show: Pierre PALMADE

_Prix nouveau talent humour/one man show: Arnaud TSAMERE

_Prix cinéma: Benoît JACQUOT

_Prix nouveau talent cinéma: Cyril MENNEGUN

_Prix télévision: Christian FAURE

_Nouveau talent télévision: Rodolphe TISSOT

_Prix animation: Mathieu AUVRAY

_Prix nouveau talent animation: Benjamin RENNERT

_Prix création interactive: Frank CHICHE et Georges FLEURY

_Prix arts du cirque: Angela LAURIER

_Prix arts de la rue: Doriane MORETUS & Patrick DORDOIGNE

_Prix radio: Maryline DESBIOLLES

_Nouveau talent radio: Zabou BREITMAN & Laurent LAFITTE

_Prix musique: Graciane FINZI

_Prix nouveau talent musique: Blaise UBALDINI

_Prix chorégraphie: Christian RIZZO

_Nouveau talent chorégraphie: Anne NGUYEN

_Prix de la traduction et/ou adaptation: Gérald SIBLEYRAS

_Prix Suzanne-Bianchetti: Pauline ETIENNE

Médailles «Beaumarchais»: Michel AUMONT / Jackie BUET / Gilles BUTAUD et Serge KANCEL / Marie-France MIGNAL / Martine OFFROY.

AUTRES PRIX 2013

_Le Prix Henri-Jeanson 2013 a été attribué à **Albert Dupontel**.

_Le Prix Maurice Yvain 2013, a été attribué à **Hervé Devolder**.

_Le Prix SACD de La Quinzaine des Réalisateur 2013 a été attribué à **Les garçons et Guillaume à table** de Guillaume Gallienne.

_En 2013, Les prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier ont été attribués à **Emilie Valantin** (Prix Marcel Namias) et à **Benjamin Lazar** (Prix Jean-Jacques Gautier) par le jury de l'association, présidé par René de Obaldia, qui associe critiques, auteurs et comédiens. Ils ont été remis à la SACD en janvier 2014 à l'occasion de Théâtres en Fête.

_Le Prix SACD de la Semaine de la Critique 2013 a été attribué à **Tip Top** réalisé par Serge Bozon (scénario d'Axelle Ropert et Serge Bozon avec la collaboration d'Odile Barski. D'après le roman de Bill James).



Pierre Etaix



Guillaume Gallienne et Laurent Heynemann



Arnaud Tsamere et Charles Nemes

STATISTIQUES DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS

PERCEPTIONS (HT) 2013

| | PERCEPTIONS | | RETENUE SACD/PERCEPTIONS | | | |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Montants perçus | Variation 13/12 | CCSA | Prélèvement Spécifique | Retenue SACD | Droits à répartir |
| SPECTACLE VIVANT | 62 449 780,49 | 2,99 % | 7 456 070,65 | | | 54 993 709,84 |
| France | 53 396 432,69 | 3,21 % | 7 162 521,21 | | | 46 233 911,48 |
| Paris | 18 582 064,74 | -3,57 % | 1 791 603,55 | | | 16 790 461,19 |
| Province | 34 814 367,95 | 7,24 % | 5 370 917,66 | | | 29 443 450,29 |
| Pays à Intervention Directe | 3 457 650,70 | 9,46 % | 293 549,44 | | | 3 164 101,26 |
| Belgique | 3 000 574,17 | 3,90 % | 293 549,44 | | | 2 707 024,73 |
| Canada | 457 076,53 | 68,67 % | | | | 457 076,53 |
| Étranger | 5 590 940,17 | -2,32 % | | | | 5 590 940,17 |
| Éditions graphiques | 4 756,93 | -72,76 % | | | | 4 756,93 |
| AUDIOVISUEL | 151 994 520,93 | 13,51 % | | 766 702,69 | 14 045 243,27 | 137 182 574,97 |
| France | 125 110 246,46 | 15,96 % | | 631 855,33 | 11 766 003,17 | 112 712 387,96 |
| Copie Privée | 15 473 719,10 | 75,71 % | | 53 266,17 | 1 090 783,48 | 14 329 669,45 |
| Contrats Généraux | 105 076 112,04 | 9,87 % | | 568 618,62 | 10 566 931,25 | 93 940 562,17 |
| Contrats Individuels | 2 300 033,16 | 14,27 % | | | | 2 300 033,16 |
| Contrats Vidéo et Nouveaux Médias | 2 260 382,16 | 57,57 % | | 9 970,54 | 108 288,44 | 2 142 123,18 |
| Pays à Intervention Directe | 15 675 182,78 | 11,25 % | | 80 737,68 | 1 568 628,34 | 14 025 816,76 |
| Belgique | 13 191 679,03 | 5,97 % | | 68 289,03 | 1 317 362,11 | 11 806 027,89 |
| Canada | 2 483 503,75 | 51,25 % | | 12 448,65 | 251 266,23 | 2 219 788,87 |
| Étranger | 11 209 091,6 | -5,98 % | | 54 109,68 | 710 611,76 | 10 444 370,25 |
| ÉCRIT | 609 250,97 | 168,45 % | | 7 027,26 | 14 911,50 | 587 312,21 |
| Droits de reprographie France | 438 677,16 | 723,16 % | | 7 027,26 | 14 911,50 | 416 738,40 |
| Droits de reprographie Belgique | 170 573,81 | -1,78 % | | | | 170 573,81 |
| TOTAL GENERAL | 215 053 552,39 | 10,42 % | 7 456 070,65 | 773 729,95 | 14 060 154,77 | 192 763 597,02 |

(Données exprimées en euros)

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2013

| | RÉPARTITIONS | | RETENUE SACD/RÉPARTITIONS | | |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Droits répartis | Variation 13/12 | Prélèvement Spécifique | Retenue SACD | Droits nets |
| SPECTACLE VIVANT | 56 219 224,37 | +0,38% | 281 347,83 | 5 632 858,75 | 50 305 017,79 |
| France | 46 771 715,52 | +0,62% | 236 632,01 | 4 917 601,76 | 41 617 481,75 |
| Paris | 17 090 764,28 | -4,69% | 85 507,18 | 1 494 388,80 | 15 510 868,30 |
| Province | 29 680 951,24 | +3,95% | 151 124,83 | 3 423 212,96 | 26 106 613,45 |
| Pays à Intervention Directe | 3 139 419,79 | +7,35% | 13 668,15 | 299 338,48 | 2 826 413,16 |
| Belgique | 2 711 755,91 | +2,79% | 13 340,33 | 292 988,67 | 2 405 426,91 |
| Canada | 427 663,88 | +49,31% | 327,82 | 6 349,81 | 420 986,25 |
| Étranger | 6 303 250,12 | -4,21% | 31 023,97 | 415 610,77 | 5 856 615,38 |
| Éditions graphiques | 4 838,94 | -72,34% | 23,70 | 307,74 | 4 507,50 |
| AUDIOVISUEL | 138 009 055,72 | +6,09% | 23 274,75 | 228 574,18 | 137 757 206,79 |
| France | 117 595 815,67 | +6,93% | 23 274,75 | 228 574,18 | 117 343 966,74 |
| Copie Privée | 6 770 482,40 | +2,17% | 0 | 0 | 6 770 482,40 |
| Contrats Généraux | 107 002 688,28 | +6,62% | 0 | 0 | 107 002 688,28 |
| Contrats Individuels | 2 470 605,06 | +24,38% | 23 274,75 | 228 574,18 | 2 218 756,13 |
| Contrats Vidéo et Nouveaux Médias | 1 352 039,93 | +35,04% | 0 | 0 | 1 352 039,93 |
| Pays à Intervention Directe | 12 562 917,38 | +1,46% | 0 | 0 | 12 562 917,38 |
| Belgique | 10 079 267,53 | -6,28% | 0 | 0 | 10 079 267,53 |
| Canada | 2 483 649,85 | +52,67% | 0 | 0 | 2 483 649,85 |
| Etranger | 7 850 322,67 | +1,65% | 0 | 0 | 7 850 322,67 |
| ÉCRIT | 171 351,07 | 168,45% | 0 | 7 934,05 | 165 541,82 |
| Droits de reprographie France | 0 | ns | 0 | 0 | 0 |
| Droits de reprographie Belgique | 171 351,07 | -1,27% | 0 | 7 934,05 | 163 417,02 |
| TOTAL GENERAL | 194 399 631,16 | +4,37% | 304 622,58 | 5 869 366,98 | 188 225 641,60 |

(Données exprimées en euros)

COMPTE DE GESTION

DE L'EXERCICE 2013

| CHARGES | EXERCICE 2013 | EXERCICE 2012 |
|--|-------------------|-------------------|
| I - CHARGES D'EXPLOITATION | 48 744 674 | 47 674 752 |
| A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES | 11 272 368 | 12 252 298 |
| B - IMPÔTS ET TAXES | 694 635 | 779 898 |
| C - CHARGES DE PERSONNEL | 18 860 735 | 18 388 981 |
| - Salaires | 11 223 227 | 10 792 397 |
| - Charges sociales | 5 223 614 | 4 848 786 |
| - Charges diverses | 846 916 | 1 054 655 |
| - Délégation de Bruxelles | 1 566 979 | 1 693 142 |
| D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | 7 922 640 | 8 105 860 |
| a) Charges d'action sociales auteurs | 3 556 818 | 3 502 989 |
| - Allocations complémentaires | 3 272 031 | 3 310 379 |
| - Autres dépenses à caractère social | 284 788 | 192 610 |
| b) Charges d'action culturelle | 4 264 800 | 4 520 700 |
| - Imputées sur les ressources légales | 3 474 987 | 3 700 150 |
| - Imputées sur les ressources volontaires | 789 813 | 820 550 |
| c) Autres charges d'exploitation | 101 022 | 82 171 |
| E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 1 220 899 | 1 116 533 |
| F - DOTATIONS AUX PROVISIONS | 8 773 396 | 7 031 183 |
| II - CHARGES FINANCIERES | 59 815 | 56 567 |
| Intérêts bancaires | 2 846 | 576 |
| Pertes de change | 282 | 1 232 |
| Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | 15 |
| Charges sur cessions de titres de participation | 0 | 0 |
| Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées | 0 | 0 |
| Provision pour charges financières | 0 | 0 |
| Quote part produits Financiers rattachée à l'action culturelle | 56 687 | 54 744 |
| III - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 876 470 | 2 169 235 |
| IV - INTERESSEMENT | 503 237 | -7 248 |
| TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV) | 50 184 196 | 49 893 307 |
| RESULTAT DE L' EXERCICE | 25 755 | 43 487 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 50 209 951 | 49 936 794 |

Total du compte de résultat avec les centimes:

50 209 950,50

49 936 793,58

| RESSOURCES | EXERCICE 2013 | | EXERCICE 2012 | |
|---|---------------|-------------------|---------------|-------------------|
| I - RESSOURCES D'EXPLOITATION | | 46 897 887 | | 43 514 976 |
| A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES | | 717 500 | | 717 500 |
| Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle | 717 500 | | 717 500 | |
| B - RETENUES SUR DROITS | | 25 239 975 | | 23 708 667 |
| Retenues sur spectacle vivant | 5 914 207 | | 6 033 628 | |
| Retenues sur audiovisuel | 14 984 873 | | 13 147 069 | |
| Retenues sur écrit (reprographie) | 29 873 | | 8 014 | |
| Retenues sur droits divers | 0 | | 1 193 | |
| Retenues sur perceptions annexes | 4 311 023 | | 4 518 763 | |
| C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION | | 13 909 230 | | 13 636 580 |
| a) Produits de gestion courante | 1 049 232 | | 997 774 | |
| b) Produits divers | 8 595 198 | | 8 118 106 | |
| - produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) | 3 272 031 | | 3 310 379 | |
| - autres produits | 5 323 168 | | 4 807 727 | |
| c) Ressources d'action culturelle | 4 264 800 | | 4 520 700 | |
| - part légale | 3 474 987 | | 3 700 150 | |
| - part volontaire | 789 813 | | 820 550 | |
| D - REPRISES SUR PROVISIONS | | 7 031 183 | | 5 452 229 |
| II - RESSOURCES FINANCIÈRES | | 3 310 509 | | 2 795 105 |
| Intérêts des prêts | 12 094 | | 9 594 | |
| Produits sur créances diverses | 77 283 | | 107 759 | |
| Revenus sur valeurs mobilières de placement | 2 680 036 | | 1 319 993 | |
| Gains de change | 1 246 | | 69 | |
| Produits nets sur cessions de titres de participation | 0 | | 0 | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement: | | | | |
| - Sur F.C.P. SACD investissement | 0 | | 0 | |
| - Sur autres valeurs mobilières de placement | 539 850 | | 1 357 689 | |
| Reprise provision dépréciat.sur titres participatifs et créances rattachées | 0 | | 0 | |
| Reprise provision pour charges financières | 0 | | 0 | |
| III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES | | 1 554 | | 3 626 713 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) | | 50 209 951 | | 49 936 794 |

Total du compte de résultat avec les centimes:

50 209 950,50

49 936 793,58

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

| ACTIF | AU 31 DÉCEMBRE 2013 | | EXERCICE 2012 | |
|--|---------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|
| | Valeur brut | Amortiss. ou provision | Valeur net | Valeur net |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 5 377 124 | 3 585 097 | 1 792 027 | 2 450 160 |
| Licences logiciels informatiques | 5 377 124 | 3 585 097 | 1 792 027 | 2 450 160 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 15 367 528 | 10 313 612 | 5 053 916 | 4 635 485 |
| Constructions: | | | | |
| a) Terrain | 1 173 095 | 0 | 1 173 095 | 1 173 095 |
| b) Plantations | 19 388 | 3 227 | 16 162 | 4 254 |
| c) Agencement et aménagement des extérieurs | 45 544 | 12 716 | 32 829 | 35 106 |
| d) Bâtiments | 3 735 526 | 2 324 148 | 1 411 378 | 1 444 517 |
| e) Façade | 1 522 326 | 863 028 | 659 298 | 626 390 |
| f) Installation et aménagement construction | 3 414 766 | 2 613 618 | 801 148 | 663 462 |
| g) Installation et aménagement locaux | 1 926 214 | 1 584 472 | 341 742 | 270 254 |
| h) Installations techniques | 1 573 147 | 1 180 526 | 392 621 | 240 405 |
| Autres immobilisations corporelles: | | | | |
| a) Matériel de transport | 93 456 | 17 634 | 75 822 | 15 368 |
| b) Matériel informatique | 555 508 | 550 270 | 5 238 | 25 716 |
| c) Matériel de bureau | 379 195 | 311 225 | 67 970 | 43 913 |
| d) Mobilier de bureau | 911 769 | 835 156 | 76 613 | 93 005 |
| e) Autres immobilisations corporelles | 17 592 | 17 592 | 0 | 0 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION | 364 058 | 0 | 364 058 | 422 021 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 6 596 070 | 163 673 | 6 432 397 | 4 989 554 |
| Titres de participation | 198 142 | 0 | 198 142 | 198 158 |
| Créances rattachées à des participations | 5 427 447 | 163 673 | 5 263 774 | 3 806 047 |
| Prêts | 939 196 | 0 | 939 196 | 922 877 |
| Dépôts et cautionnements donnés | 31 284 | 0 | 31 284 | 62 471 |
| TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ | 27 704 780 | 14 062 382 | 13 642 398 | 12 497 220 |
| CRÉANCES | 51 543 027 | 655 837 | 50 887 189 | 27 925 276 |
| Auteurs débiteurs | 4 146 754 | 548 076 | 3 598 678 | 4 202 770 |
| Avances et acomptes fournisseurs | 5 220 | | 5 220 | 9 814 |
| Clients et comptes rattachés | 32 276 960 | | 32 276 960 | 10 769 657 |
| Personnel | 5 700 | | 5 700 | 5 282 |
| État et organismes sociaux | 278 176 | | 278 176 | 375 100 |
| Organismes professionnels | 5 780 | | 5 780 | 5 780 |
| Autres créances | 14 824 437 | 107 761 | 14 716 676 | 12 556 872 |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 89 313 306 | | 89 313 306 | 93 096 841 |
| OPCVM « Obligataires » long terme | 0 | | 0 | 0 |
| OPCVM « Monétaires » | 21 221 151 | | 21 221 151 | 30 463 595 |
| OPCVM « Diversifiés » : | | | | |
| - FCP SACD investissement | 28 898 941 | | 28 898 941 | 28 898 941 |
| - Autres diversifiés court terme | 39 043 999 | | 39 043 999 | 33 585 075 |
| OPCVM « Actions » | 0 | | 0 | 0 |
| Parts sociales | 48 | | 48 | 64 |
| Titres en dépôt | 149 167 | | 149 167 | 149 167 |
| DÉPÔTS À TERME et TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES | 113 198 944 | 1 018 791 | 112 180 153 | 55 725 559 |
| DISPONIBILITÉS | 6 787 213 | | 6 787 213 | 47 986 245 |
| TOTAL II - ACTIF CIRCULANT | 260 842 489 | 1 674 628 | 259 167 861 | 224 733 921 |
| Charges constatées d'avance | 199 602 | | 199 602 | 202 778 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 0 | | 0 | 0 |
| TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION | 199 602 | 0 | 199 602 | 202 778 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III) | 288 746 871 | 15 737 010 | 273 009 861 | 237 433 919 |

Total du bilan avec les centimes:

273 009 860,70

237 433 919,27

| P A S S I F | AU 31 DÉCEMBRE 2013 | AU 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| CAPITAL SOCIAL | 2 104 913 | 2 034 503 |
| REPORT A NOUVEAU | 321 122 | 277 635 |
| RESULTAT DE L' EXERCICE | 25 755 | 43 487 |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 2 451 789 | 2 355 624 |
| PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS (SOCIAUX) | 5 625 320 | 6 153 041 |
| Provision pour pensions personnel | 2 830 538 | 3 312 968 |
| Provision médailles du travail | 185 329 | 189 741 |
| Provision indemnités de fin de carrière | 2 609 453 | 2 650 332 |
| PROVISIONS POUR LITIGES | 5 854 048 | 3 003 230 |
| PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE | 157 061 | 167 313 |
| TOTAL II - PROVISIONS | 11 636 430 | 9 323 583 |
| DETTES | 258 771 216 | 225 589 415 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 3 070 | 8 070 |
| Emprunts et concours bancaires | 1 526 | 663 913 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 396 024 | 4 026 819 |
| Personnel | 2 197 774 | 1 559 190 |
| État et organismes sociaux | 10 162 758 | 8 889 441 |
| Autres créiteurs divers | 1 739 758 | 3 339 159 |
| Auteurs créiteurs | 57 906 643 | 67 423 256 |
| Libéralités à verser aux auteurs | 3 718 854 | 3 803 693 |
| Organismes professionnels | 1 319 419 | 1 075 347 |
| Droits audiovisuels à affecter | 120 484 433 | 108 761 428 |
| Droits auteurs à répartir | 9 834 334 | 3 071 254 |
| Droits copie privée "Part auteurs" à affecter | 9 559 550 | 6 391 382 |
| Droits copie privée "Part action culturelle" | 4 476 757 | 2 971 653 |
| Droits de l'écrit (France) à répartir | 459 995 | 21 318 |
| Droits de la Belgique en instance d'affectation: | | |
| - Audiovisuel | 33 761 644 | 12 833 527 |
| - Spectacle vivant | 748 678 | 749 967 |
| TOTAL III - DETTES | 258 771 216 | 225 589 415 |
| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE | 150 426 | 165 296 |
| TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION | 150 426 | 165 296 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) | 273 009 861 | 237 433 919 |

Total du bilan avec les centimes:

273 009 860,70

237 433 919,27

DÉTAIL SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

DÉTAILS AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

| | EXERCICE 2013 | EXERCICE 2012 |
|---|------------------|------------------|
| CHARGES D'ACTION SOCIALE AUTEURS | 284 788 | 192 610 |
| AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL | 224 772 | 145 072 |
| - Dons, caisse de solidarité | 224 772 | 145 072 |
| AUTRES FRAIS DE SOLIDARITÉ | 60 016 | 47 538 |
| - Honneurs funèbres | 4 910 | 9 648 |
| - Assurances décès (aides) | 52 605 | 32 890 |
| - Dons, subventions sociales | 0 | 0 |
| - Prix, legs | 2 500 | 5 000 |

DÉTAILS DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES

| | EXERCICE 2013 | EXERCICE 2012 |
|--|------------------|------------------|
| RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION SOCIALE | 3 272 031 | 3 310 379 |
| RESSOURCES CANTONNEES AUX ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES | | |
| - Contribution à caractère social et administratif (CCSA) | 2 110 225 | 1 955 065 |
| - Perceptions issues du domaine public | | |
| . Domaine public radio télévision | 122 074 | 143 669 |
| . Emprunt répertoire non protégé | 140 307 | 179 509 |
| . Droits de la communauté des auteurs | 899 424 | 1 032 136 |

DÉTAILS DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE

| | EXERCICE 2012 | EXERCICE 2011 |
|--|------------------|------------------|
| CHARGES D'ACTION CULTURELLE | 4 264 800 | 4 520 700 |
| CHARGES IMPUTEES SUR LES RESSOURCES LEGALES | 3 474 987 | 3 700 150 |
| Charges directes | 2 757 487 | 2 982 650 |
| - Aides à la création | 256 908 | 390 812 |
| - Aides à la diffusion | 576 344 | 611 957 |
| - Aides à la formation | 248 202 | 84 723 |
| - Aides mixtes | 1 676 033 | 1 895 157 |
| Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales) | 717 500 | 717 500 |
| CHARGES IMPUTEES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES | 789 813 | 820 550 |
| Autres charges directes | | |
| - Aides à la création | 73 585 | 107 516 |
| - Aides à la diffusion | 165 079 | 168 354 |
| - Aides à la formation | 71 091 | 23 308 |
| - Aides mixtes | 480 057 | 521 372 |
| RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION CULTURELLE | 4 264 800 | 4 520 700 |
| AFFECTATIONS LEGALES | 3 474 987 | 3 700 150 |
| Copie privée audiovisuelle | 1 744 803 | 2 212 970 |
| Copie privée sonore | 453 727 | 526 735 |
| Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI) | 820 782 | 665 510 |
| Produits financiers | 56 687 | 54 744 |
| Reprise reliquats années précédentes | 398 989 | 240 192 |
| AFFECTATIONS VOLONTAIRES | 789 813 | 820 550 |
| Copie privée sonore part répartissable | 675 942 | 774 300 |
| Contribution action culturelle (SDRM) | 0 | 0 |
| Produits divers | 16 690 | 14 684 |
| Copie Privée (texte, image et autres) | 97 181 | 31 566 |

ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES

DANSE

- _ Uzès Danse
- _ Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- _ Plastique Danse Flore
- _ Les Hivernales
- _ Festival June Events
- _ Festival C'est comme ça!

THÉÂTRE

- _ Entr'actes
- _ Fonds de soutien au théâtre privé
- _ Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- _ Éditions Espace 34
- _ Avignon Festival & Compagnie
- _ À Mots Découverts
- _ Festival Actoral
- _ Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre 13
- _ Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
- _ Festival des francophonies
- _ Écritures en partage
- _ Éditions Quartett
- _ Festival de la correspondance (Grignan)
- _ Fonds SACD Théâtre
- _ Fonds SACD Humour/One Man Show
- _ Le Conservatoire du Grand Avignon
- _ Binôme/ Le sens des mots
- _ L'Humour en capitale
- _ Prix Collidram
- _ Clastic Théâtre

MUSIQUE

- _ Fonds de Création Lyrique
- _ Fonds de Création Musicale (FCM)
- _ Fonds SACD Musique de Scène
- _ Valorisation Lyrique
- _ Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- _ Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- _ Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- _ Festival MUSICA
- _ Atelier Opéra en création - Festival d'Aix-en-Provence

ARTS DU CIRQUE

- _ Talents Cirque Europe
- _ Hautes Tensions (La Villette)

ARTS DE LA RUE

- _ Chalon dans la Rue
- _ Écrire pour la Rue
- _ Auteurs d'espace

INTERNATIONAL

- _ Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- _ Festival Crossing the line (New York)
- _ Sala Beckett (Barcelone)
- _ LABO/07
- _ Atelier Grand Nord
- _ French Film Festival
- _ ESAV Marrakech
- _ Institut français de Tokyo/éditions théâtre francophone

TÉLÉVISION

- _ Fonds SACD Fictions 2.0
- _ FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- _ Le Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEAA)
- _ Festival International des Scénaristes (Bourges)
- _ Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- _ Festival Séries Mania
- _ Festival de Luchon
- _ Web Program Festival
- _ Totally Serialized

ANIMATION

- _ La Poudrière
- _ Festival d'Un Jour
- _ Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- _ Forum Cartoon
- _ Festival International du court Métrage de Clermont-Ferrand
- _ Cartoon Movie
- _ Festival International d'Animation d'Annecy
- _ Festival Courts devant (Paris)
- _ Festival national du Film d'Animation (Bruz)
- _ Cinéma des Cinéastes
- _ Un festival c'est trop court (Nice)

CINÉMA

- _ Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- _ Institut Lumière
- _ Cinéma des Cinéastes
- _ Quinzaine des Réalisateurs
- _ Semaine Internationale de la Critique
- _ Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- _ Festival International des Scénaristes (Bourges)
- _ Festival Premiers Plans
- _ Rencontres Cinématographiques de Dijon
- _ Émergence
- _ Festival Grand Lyon
- _ Grand Prix du meilleur scénariste
- _ Festival du cinéma européen des Arcs
- _ Les Toiles enchantées
- _ Studio des Ursulines

RADIO

- _ Festival Longueur d'Ondes
- _ Du côté des ondes (RTBF)
- _ Festival Primeurs
- _ Phonurgia Nova

ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- _ Association Beaumarchais - SACD

TRANSRÉPERTOIRES

- _ Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
- _ Voix d'auteurs (Radio France)
- _ AFDAS (formation continue)

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)
Siège Social: 11 bis rue Ballu - 75009 - PARIS
Société Civile/N° Siren: 784 406 936

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2013

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur:

_le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
_la justification de nos appréciations,
_les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 16 avril 2014

Le Commissaire aux comptes

MAZARS/Luc MARTY



www.sacd.fr
facebook.com/sacd.fr
[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis) sur Twitter



UN COMBAT POUR LA CRÉATION / sacd.fr

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09

LE GOFF  GABARRA®
www.lgc.fr
Impression Jourdan

